



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury des concours de recrutement de professeurs des écoles

**Concours externe public
Concours troisième voie public
Second concours public
Concours externe privé
Second concours privé**

SESSION 2023

Préambule

Depuis la session 2022, les épreuves des concours externes, des seconds concours et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) ont été modifiées se composant désormais de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les candidats peuvent également demander à passer une épreuve orale facultative portant sur une langue vivante étrangère. Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire.

Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des compétences incluant les connaissances et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture et les programmes des cycles 1 à 4.

Des compétences et des connaissances en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

*Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.
La note 0 obtenue à l'une des épreuves d'admission ou à l'une des deux parties de la deuxième épreuve d'admission est éliminatoire.
La note obtenue à l'épreuve facultative n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.
Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe)*

Ce concours revête d'un processus de professionnalisation en lien avec le parcours de certification universitaire et constitue une authentique démarche de recrutement.

Le présent rapport de jury a vocation à rendre compte des travaux effectués au cours de la session 2023. Il permet aux candidats ajournés de percevoir des axes de progrès en vue d'une nouvelle candidature et aux candidats qui se présentent pour la première fois, de percevoir les attendus ainsi que le niveau d'exigence requis de ce concours sélectif.

Les candidats trouveront, pour les différentes épreuves, les analyses rédigées par les corps d'inspection. Elles mettent en avant les attendus, les difficultés rencontrées par les candidats et les points forts. Elles sont accompagnées de conseils pragmatiques.

Je souhaite à tous les candidats de tirer le meilleur profit des éléments de ce rapport et j'adresse à chacune et à chacun tous mes vœux de réussite pour la session 2024.

Liliane MENISSIER
IA-DASEN de Saône-et-Loire
Présidente de jury



Données statistiques 2023

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Concours Publics					
LGE externe public	178	859	355	316	178
LVE 3 ^{ème} concours	16	246	66	44	16
LBI 2 nd interne	6	99	31	15	6
Sous total Public	200	1204	452	375	200
Concours privés					
LHE Externe Privé	16	151	39	32	16
LDI 2 nd interne	5	33	18	9	5
Sous total Privé	21	184	57	41	21
Total général	221	1388	509	416	221

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

I. Les attendus de l'épreuve écrite de mathématiques

La nouvelle épreuve écrite de mathématiques depuis la session 2022 vise à évaluer les connaissances que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes. « *Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture* », ainsi que les programmes des cycles 1 à 4.

Le programme de l'épreuve a également intégré la partie « *Nombres et calculs du programme de mathématiques de seconde générale et technologique* » (BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019).

L'épreuve d'une durée de trois heures est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat. Elle est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

II. Données statistiques et résultats

a. Pour l'ensemble de l'épreuve

Les résultats globaux sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de copies	506
Moyenne (sur 20)	12,99
Écart-type	4,33
Minimum	0,25
1 ^{er} quartile	10,25
Médiane	13,75
3 ^{ème} quartile	16,5
Maximum	20
Notes éliminatoires	32



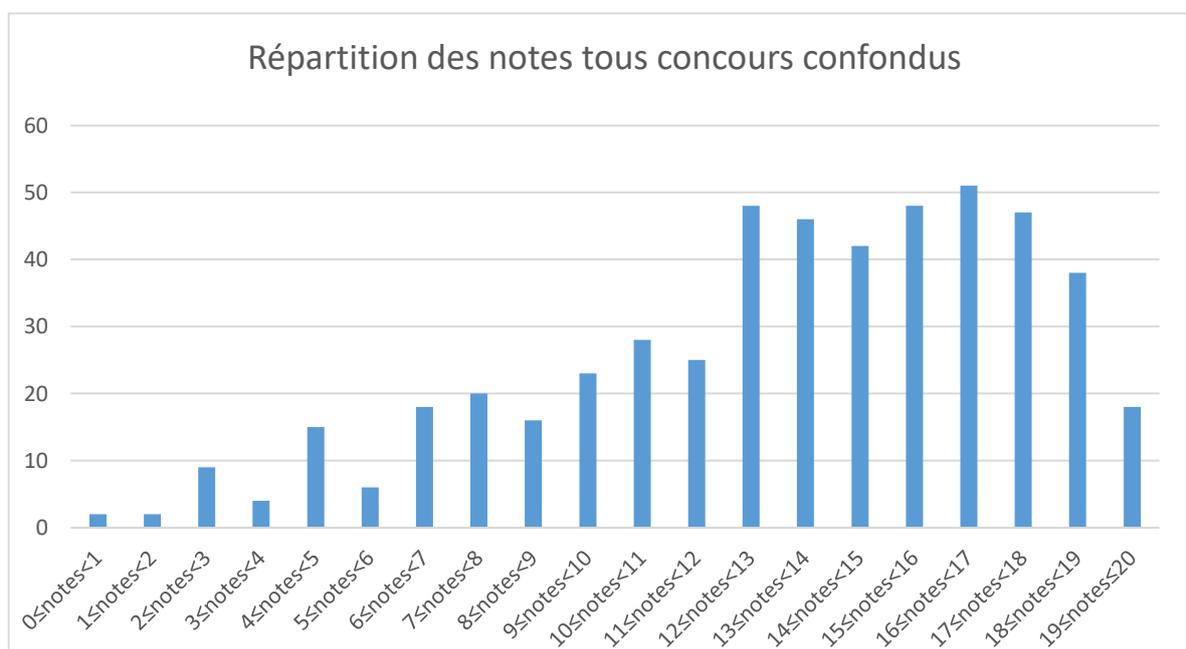
Répartition des 506 copies :

Par intervalle	Nombre de copies	Pourcentage
0≤note<1	2	0,40%
1≤note<2	2	0,40%
2≤note<3	9	1,78%
3≤note<4	4	0,79%
4≤note<5	15	2,96%
5≤note<6	6	1,19%
6≤note<7	18	3,56%
7≤note<8	20	3,95%
8≤note<9	16	3,16%
9≤note<10	23	4,55%

Par intervalle	Nombre de copies	Pourcentage
10≤note<11	28	5,53%
11≤note<12	25	4,94%
12≤note<13	48	9,49%
13≤note<14	46	9,09%
14≤note<15	42	8,30%
15≤note<16	48	9,49%
16≤note<17	51	10,08%
17≤note<18	47	9,29%
18≤note<19	38	7,51%
19≤note<20	18	3,56%

Cumul	Nombre de copies	Pourcentage
note<1	2	0,40%
note<2	4	0,79%
note<3	13	2,57%
note<4	17	3,36%
note<5	32	6,32%
note<6	38	7,51%
note<7	56	11,07%
note<8	76	15,02%
note<9	92	18,18%
note<10	115	22,73%

Cumul	Nombre de copies	Pourcentage
note<11	143	28,26%
note<12	168	33,20%
note<13	216	42,69%
note<14	262	51,78%
note<15	304	60,08%
note<16	352	69,57%
note<17	403	79,64%
note<18	450	88,93%
note<19	488	96,44%
note<20	506	100,00%

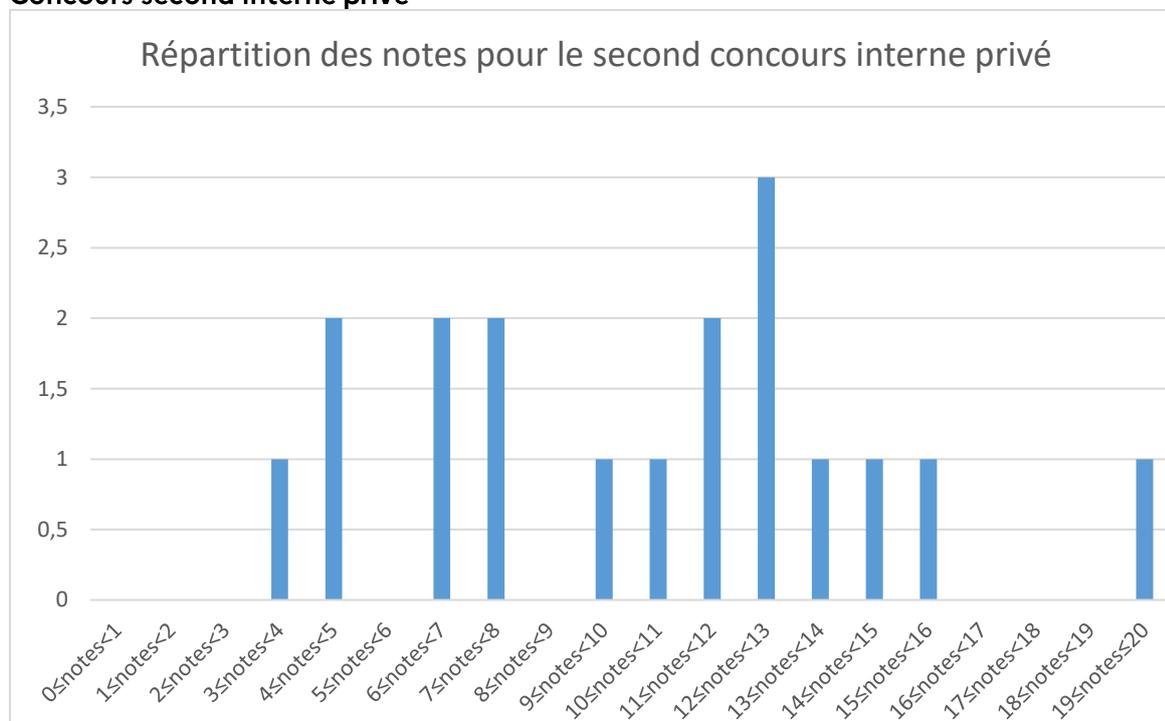


b. Résultats comparés des cinq concours

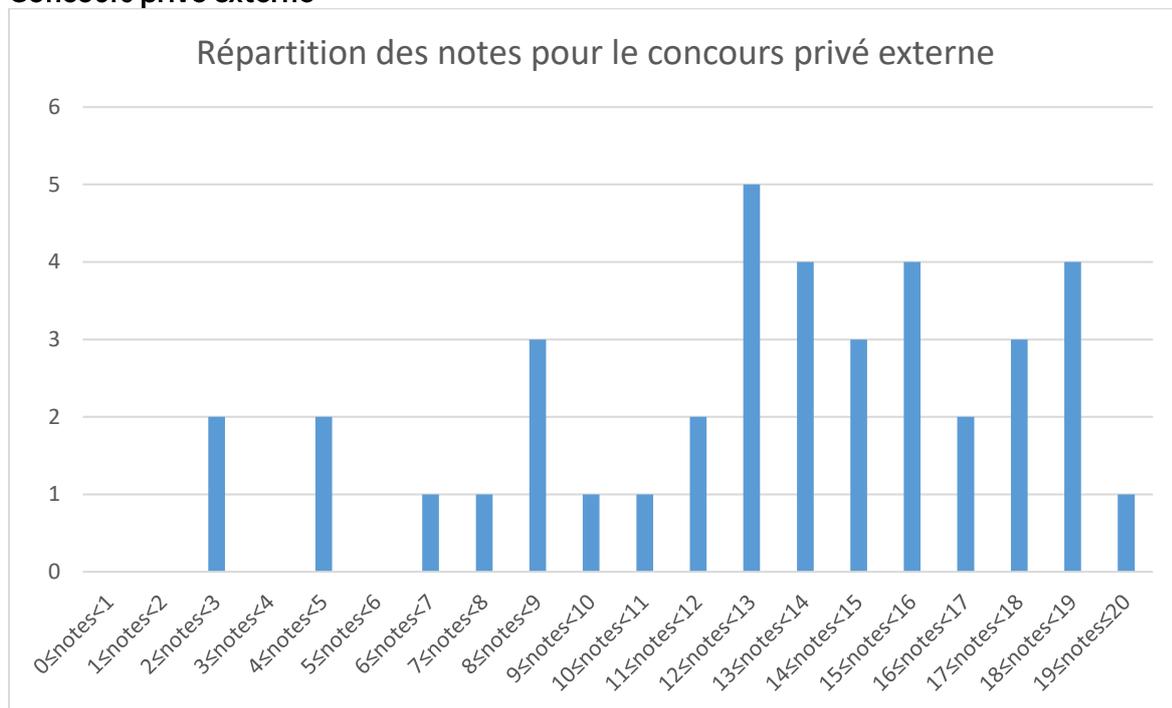
CONCOURS	Nombre de copies	Moyenne	Ecart -type	Min	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Max	Nombre d'éliminés
Privé Second Concours	18	10,04	4,35	3,5	6,25	10,75	12,75	20	3
Privé Externe	39	12,60	4,58	2	9,75	13,5	16	19	4
Public Second Concours	31	10,35	3,80	4	7,25	10	13,75	18,75	2
Public 3 ^{ème} Concours	65	12,11	4,84	0,25	8,75	12,75	16	20	7
Public Externe	353	13,58	4,08	0,75	11,25	14,25	16,75	20	16

Répartitions des notes des cinq concours :

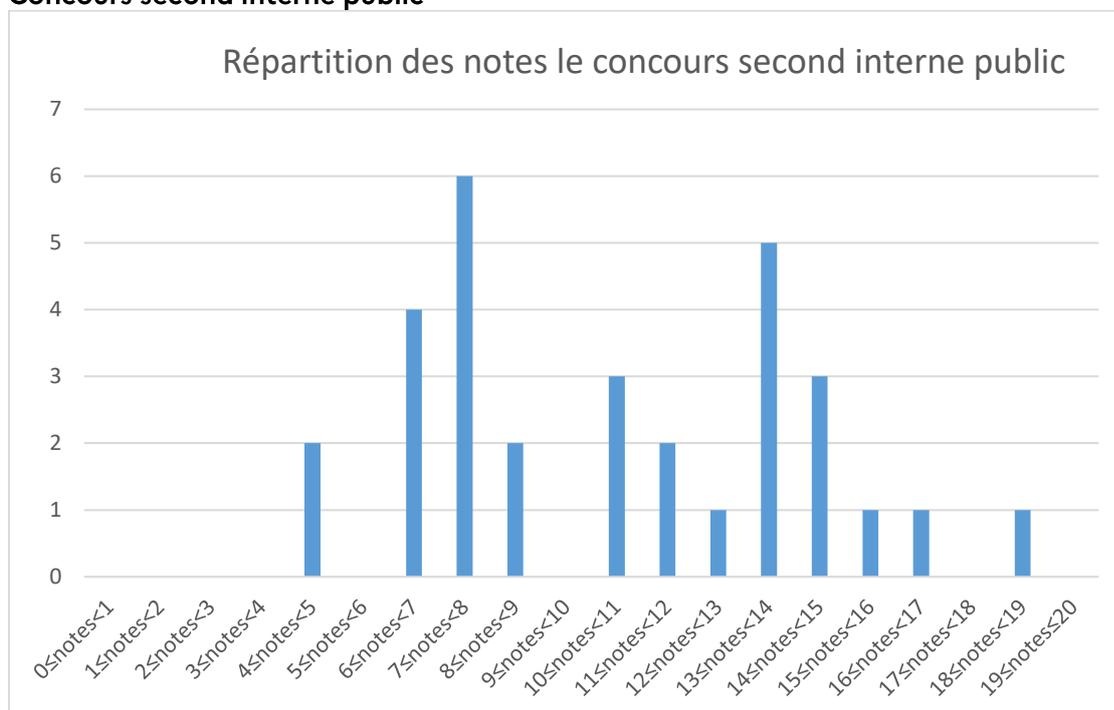
Concours second interne privé



Concours privé externe

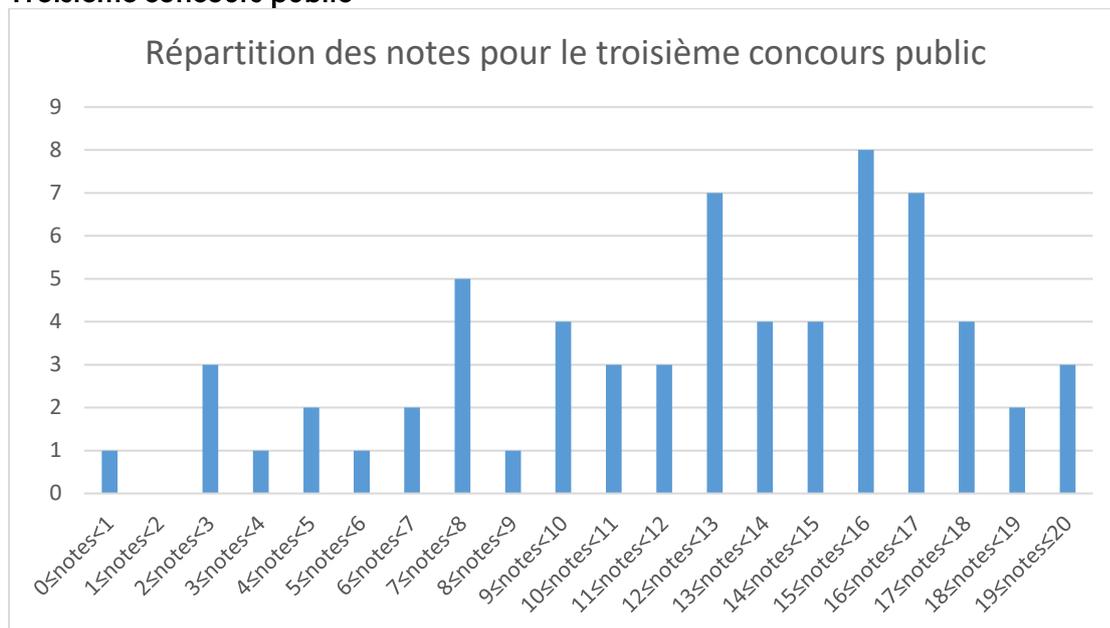


Concours second interne public

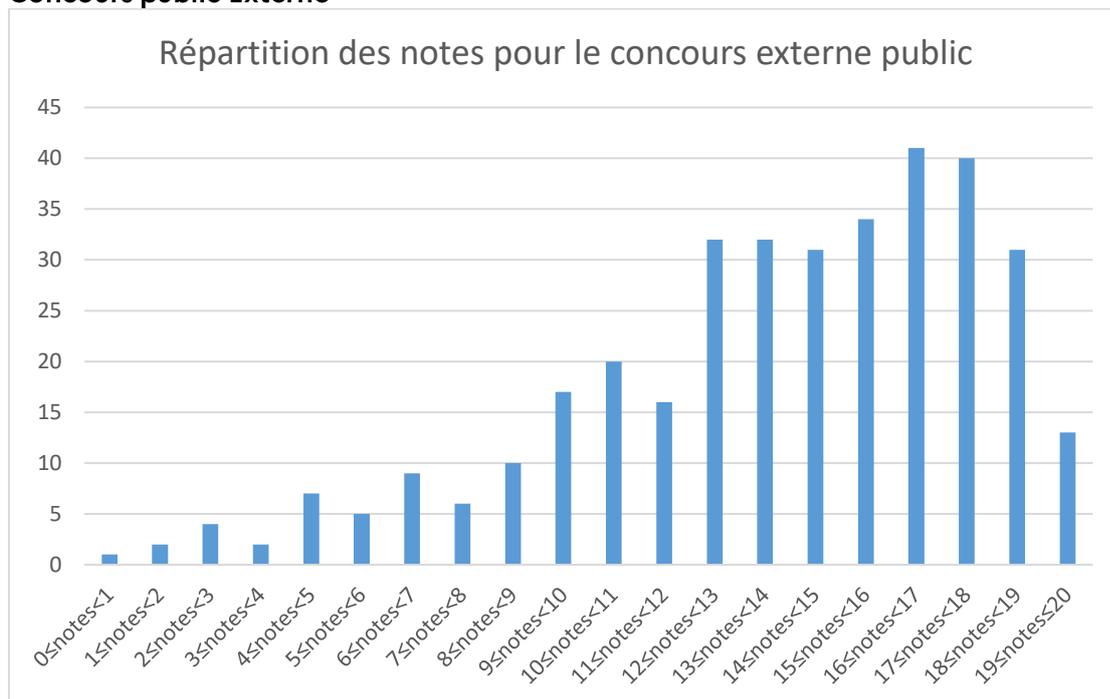




Troisième concours public



Concours public Externe



III. Analyse des résultats

Avec une moyenne de 12,99 et une médiane de 13,75 sur 20, les résultats globaux sont supérieurs de trois points à ceux de 2022. Cela s'explique sans doute par des profils de candidats sensiblement différents de ceux de l'an dernier.

La **ventilation des notes est importante**, avec un écart-type élevé (environ 4,3) et un écart interquartile égal à 6,25. 25% environ des notes sont supérieures ou égales à 16,5 sur 20, 50% sont supérieures ou égales à 13,75 et environ 75% supérieures à 10,25.

Par ailleurs, l'échelle de notation a été largement utilisée, puisque les 506 notes s'échelonnent entre 0,75 et 20.

Le nombre de candidats éliminés (32) reste important, bien que leur taux soit en diminution par rapport à l'année dernière, passant de 11% des candidats en 2022 à 6,3% cette année. Au regard du format de l'épreuve, cela concerne des candidats ne montrant pas le niveau mathématique requis. La plupart d'entre eux ne traite pas une grande partie des questions du sujet.

Il faut enfin féliciter les 56 candidats ayant obtenu une note comprise entre 18 et 20.

En ce qui concerne les différents concours :

- Le second concours interne de l'enseignement privé ne se prête à aucun commentaire statistique, étant donné le faible effectif des candidats.
- Les résultats des concours externes de l'enseignement public et privé et du troisième concours de l'enseignement public et privé, avec des écarts-types proches de 4, sont tous hétérogènes.

IV. Commentaires et conseils aux futurs candidats

D'une manière générale, le sujet était très accessible, relativement redondant, sans réelle difficulté. Les notions redondantes sont l'utilisation du théorème de Pythagore (sens direct ou réciproque) ainsi que la proportionnalité (échelles, pourcentages, etc.). Si le sujet a été globalement bien réussi, certains conseils peuvent être donnés aux futurs candidats.

Il est à noter tout d'abord, que les remarques générales sont les mêmes depuis plusieurs années sans qu'il n'y ait d'amélioration sur ces points.

La qualité des écrits doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du candidat, sous peine d'être pénalisé. Un futur professeur d'école doit en effet montrer une bonne maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire, vocabulaire), une bonne maîtrise du langage mathématique, mais doit également présenter des écrits lisibles sur sa copie. Certaines copies ont donc été pénalisées de ce fait (rédaction confuse, copie illisible, orthographe et syntaxe aléatoires, etc.).

Une rigueur certaine est également attendue dans le langage mathématique : de nombreux arrondis étaient demandés tout au long du sujet, compétence qui est mal maîtrisée par les candidats. Ces derniers mélangent l'écriture littérale et les signes mathématiques dans l'écriture, les unités sont régulièrement oubliées, la différence entre valeur exacte et valeur approchée n'est pas faite dans les signes employés (= au lieu de \approx), les crochets sont souvent utilisés pour des longueurs, etc.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur une lecture attentive des consignes. En effet, si l'énoncé demande un résultat en centimètre (cm), un résultat, même juste en millimètre (mm), n'obtiendra pas tous les points. De même, quand le résultat est demandé sous forme de fraction irréductible, seule la fraction correspondante irréductible pourra se voir attribuer tous les points.

L'exercice 1, qui traitait du tracé d'une randonnée à vélo, était classique et ne présentait pas de réelle difficulté. De la rigueur était attendue dans les termes employés : le théorème à employer n'était pas celui de Pythagore mais la réciproque du théorème de Pythagore dans la question 1 et le mot « réciproque » était attendu. Le théorème de Pythagore était à nouveau utilisé dans la question 2 ainsi que dans l'exercice 4. A chaque fois, il était attendu la justification des conditions d'utilisation de ce théorème (« dans le triangle BCD rectangle en B » par exemple)

En ce qui concerne la géométrie, il est rappelé, comme chaque année que la rigueur est un élément important d'appréciation. Il est attendu en effet, qu'un candidat cite un théorème utilisé, qu'il respecte les notations en vigueur, qu'il structure sa pensée dans le déroulement d'un calcul ou dans celui d'une démonstration.

La conversion, minutes/heures, a été également mal traitée. Il est à noter que tous les sujets depuis plusieurs années contiennent des conversions à effectuer qui sont régulièrement échouées. Ici, un des écueils pour les candidats a été la conversion des heures décimales en heures et minutes. Il est noté également que des conversions étaient demandées dans l'exercice 4 et l'exercice 5. Les conversions de cm^3 en litres (l) restent également difficiles pour une majorité de candidats. Effectuer toutes ces conversions sont des compétences qui seront importantes à maîtriser pour enseigner en cycle 3.

L'exercice 2 traitait de notions arithmétiques, le partage d'une somme entre plusieurs personnes à l'aide de calculs littéraux. Les candidats ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ces calculs littéraux : a , b , c , d ont souvent été confondus avec A , B , C , D ; d'une manière générale, ces calculs, qui ne semblaient pas poser de difficultés, étaient traités avec un manque de rigueur certain.



Depuis plusieurs années, un exercice est également proposé sur l'algorithmique récemment introduite au cycle 4 comme une nouvelle partie des programmes. Les futurs candidats peuvent s'entraîner à cette notion sur des logiciels d'algorithmique de base, tels que *Scratch*, ou des exercices en ligne. Cette année, la lecture du script a été majoritairement réussie, les candidats ont su trouver les coordonnées du point de départ ou le nombre de triangles par exemple. En revanche, certaines notions géométriques doivent faire l'objet d'une attention particulière. De nombreux candidats ont en effet confondu les triangles équilatéraux, isocèles et rectangles dans le tracé que proposait le script de scratch.

Dans les notions abordées depuis plusieurs années, il est également noté l'utilisation du tableur et des formules qui peuvent être étirées. La difficulté cette année a résidé dans l'emploi du signe \$. En effet, de nombreux candidats n'ont pas su utiliser ce signe à bon escient dans la formule et ont ainsi proposé des formules qui ne pouvaient pas être étirées.

Enfin, il est nécessaire de citer la proportionnalité et particulièrement les pourcentages. La proportionnalité était en effet abordée plusieurs fois sous forme d'échelles et de pourcentages. Une question a été majoritairement échouée par les candidats, c'est la question de la masse de sucre à trouver qui devait représenter 55% de la masse totale de la confiture, sachant qu'il était utilisé 25 kg de fraises. La masse à trouver était en effet un pourcentage de la masse totale de confiture et non de la masse de fraises.

ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

I. Les attendus de l'épreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve d'une durée de trois heures et de coefficient 1 prend appui sur un texte court (extrait de roman, de nouvelle, de littérature, d'essai) d'environ 400 à 600 mots.

Elle est composée de trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, pour vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée avec réponse sous forme d'un développement.

Cette partie repose sur la compréhension du texte et sur l'ensemble des connaissances et des lectures des candidats qui peuvent être convoquées.

II. Données statistiques et résultats

509 travaux évalués (348 en 2022)

Second concours interne privé	Concours externe public
18 copies	355 copies
Note inférieure : 5,5/20	Note inférieure : 2,25/20
Note supérieure : 20 /20	Note supérieure : 20/20
Moyenne : 11, 54 /20 (11,18 en 2022)	Moyenne : 12,00/20
Candidats éliminés : 0	Candidats éliminés : 17
Moyenne partie I : 3,13 /6	Moyenne partie I : 3,80/6
Moyenne partie II : 1,60 /4	Moyenne partie II : 1,80/4
Moyenne partie III : 4,92 /10	Moyenne partie III : 4,88/10

Concours externe privé	Troisième concours public
39 copies	66 copies
Note inférieure : 3,00/20	Note inférieure : 1,5/20
Note supérieure : 18,75/20	Note supérieure : 18,5/20
Moyenne : 11,47/20	Moyenne : 10 ,85/20
Candidats éliminés : 2	Candidats éliminés : 7
Moyenne partie I : 3,69/6	Moyenne partie I : 3,33/6
Moyenne partie II : 1,77/4	Moyenne partie II : 1,64/4
Moyenne partie III : 4,60/10	Moyenne partie III : 4,43/10

Deuxième concours interne public
31 copies
Note inférieure : 3,00/20
Note supérieure : 19,00/20
Moyenne : 11,61 /20
Candidats éliminés : 2
Moyenne partie I : 3,20/6
Moyenne partie II : 1,88/4
Moyenne partie III : 5,04/10

III. Analyse des résultats

Il est constaté une hausse du nombre total de candidats 509 candidats contre 348 pour le concours 2022 soit 46,27 %. Cette hausse, si elle est positive, ne permet toutefois pas encore de retrouver les chiffres de 2021 (667 candidats présents pour le concours 2021)

La présente session montre une grande hétérogénéité des candidats, constatée depuis plusieurs années malgré des résultats globaux en hausse pour cette session 2023.

Quelques données proéminentes :

- la moyenne est atteinte pour tous les concours ;
- 28 candidats, ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5, sont éliminés, soit 5,50% ;
- 116 copies dépassent 15 sur 20, soit 22,79% ;
- pour chacune des trois parties de l'épreuve, même s'ils approchent la moyenne de 10/20, les résultats sont très hétérogènes ;
- les résultats obtenus pour les parties I et II, pourtant sans difficultés, sont toujours inquiétants.

IV. Caractéristiques du sujet et éléments de réponse

Les meilleures copies témoignent du sérieux de la préparation des candidats. Toutefois il est important de rappeler le soin nécessaire à apporter à la présentation (écrire une ligne sur deux, organiser ses réponses, éviter les ratures) et à la graphie qui conditionnent la lisibilité de la copie. En outre, la correction de la langue et les qualités rédactionnelles sont bien évidemment essentielles pour un concours de recrutement de professeurs des écoles puisque leur mission consistera à apprendre la langue à leurs élèves.

Le sujet apparaît relativement accessible dans l'ensemble : il prend appui sur un extrait de *S'adapter* de Clara Dupont-Monod, émouvant roman paru en 2021. Ce roman, récompensé du Prix Femina, du Goncourt des lycéens et du Landerneau des lecteurs 2021, raconte l'histoire d'une fratrie dont le cours se trouve bouleversé par la naissance d'un enfant handicapé.

L'extrait choisi ne présente pas de difficultés particulières de compréhension. Les parties « *Etude de la langue* » et « *Lexique et compréhension lexicale* » portent sur des connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales de base : identifier des temps et modes et commenter leur emploi, identifier les subordinées d'une phrase complexe et leurs liens, savoir analyser la nature et la fonction d'un mot, maîtriser les accords simples au pluriel, analyser la formation et le sens de mots et enfin commenter l'emploi d'un lexique dans le texte. Le sujet de la partie « *Réflexion et développement* » n'attend pas de véritable problématique, ce qui représente souvent une difficulté pour les candidats et la commission nationale, qui a produit les éléments de correction, rappelle que « *Le temps imparti ne permet pas, en effet, d'exiger des candidats une composition type dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, peut répondre aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue correcte.* »

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, des compétences et des démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, de compétences, de culture ainsi que les programmes des cycles 1 à 4, c'est-à-dire de la maternelle jusqu'au collège. Une préparation sérieuse du concours permettait de maîtriser celles nécessaires à la réussite de chacune des parties de cette épreuve. Celle-ci passe inéluctablement par un travail d'apprentissage et de consolidation des connaissances de bases de la grammaire, de l'orthographe française et par des lectures au surplus d'activités d'écriture régulières.

Les éléments ci-après se fondent sur les propositions collégiales des correcteurs académiques.

Partie I « Etude de la langue » :

La première partie vise à vérifier chez les candidats la maîtrise de connaissances fondamentales de la langue française. Les questions posées interrogeaient des connaissances de base qui doivent en principe être maîtrisées en fin de cycle 4.

La première question demande aux candidats d'identifier les temps et modes de verbes conjugués et de justifier leur emploi.

La deuxième question demande de délimiter des propositions puis d'indiquer la manière de les relier. La consigne n'exige pas l'identification de la proposition principale et de la subordonnée dans le cas d'une relation de subordination. Il n'est pas demandé de donner la nature des propositions ni la fonction des propositions subordonnées.

La troisième question concerne la reconnaissance de la nature et de la fonction de deux pronoms et l'identification de ce qu'ils désignent.

La quatrième question consiste en un exercice de réécriture dans lequel il y a lieu de mettre les sujets au masculin pluriel.

Enfin la cinquième question demande l'identification de la nature et de la fonction de deux adjectifs. Il s'agissait ensuite de les remplacer par une expansion du nom d'une autre nature.

Si certains candidats avaient manifestement préparé sérieusement cette partie, la correction des copies montre tout de même que les connaissances sur la langue française restent lacunaires et superficielles aussi bien en ce qui concerne l'identification des faits linguistiques que l'utilisation d'une terminologie exacte. Il est indispensable de se référer à la *Grammaire du français-Terminologie grammaticale*, rédigée sous la direction de Philippe Monneret, professeur des universités et de Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. Cet ouvrage permettra aux candidats de s'approprier un savoir grammatical solide, fondé sur les connaissances actuellement disponibles en linguistique française. Ces savoirs sont nécessaires pour être en mesure d'enseigner la grammaire dans les classes des premier et second degrés avec un recul critique suffisant.

A quelques exceptions près, la connaissance des temps verbaux, des modes et de leur valeur a souvent fait défaut aux candidats en particulier l'identification du conditionnel « serait » confondu avec du futur ou de l'imparfait.

Les copies ont également montré des difficultés pour délimiter les propositions et identifier la manière de les relier avec des confusions entre préposition, conjonction de coordination, adverbe et conjonction de subordination. Même si le sujet ne demandait pas la nature et la fonction des propositions, des candidats ont cherché à les rajouter ce qui les a souvent conduits à donner des analyses erronées montrant des lacunes inquiétantes : la notion de proposition indépendante n'est pas connue tout comme la différence entre proposition subordonnée relative et proposition subordonnée circonstancielle.

Des erreurs persistent encore dans l'identification des natures et des fonctions : le pronom adverbial n'est pas connu tout comme la fonction épithète. Les candidats oublient aussi trop souvent d'indiquer le mot auquel se rapporte le terme analysé. L'identification des référents des pronoms a aussi mis les candidats en difficulté ce qui interroge leur capacité à bien comprendre le texte.

L'exercice de réécriture a été globalement réussi sans doute car les transformations demandées ne présentaient pas de véritables obstacles. Il est à noter tout de même deux erreurs qui montrent des lacunes dans la connaissance des procédures d'accord de la langue française : l'accord de « bons » au pluriel comme s'il s'agissait d'un attribut du sujet et l'utilisation de « leur/leurs » qui, non seulement ne respecte pas la consigne (« lui » ne peut être un sujet), mais montre une méconnaissance inquiétante de la différence entre le pronom personnel « leur » et le déterminant possessif « leur/ leurs ».

Le remplacement des deux adjectifs épithètes par une expansion du nom de même nature a mis en difficulté les candidats qui ne maîtrisent pas ces notions et qui ont remplacé les adjectifs par des participes passés employés comme adjectifs.

Ces questions concernant la maîtrise de la langue française ont été toutefois mieux réussies que l'an dernier par les candidats. Ces derniers ont pu facilement gagner des points sur cette partie, certains exercices, étant relativement accessibles. Cela n'a pas permis de bien distinguer les meilleurs candidats. La fragilité des connaissances et les nombreuses confusions interrogent tout de même la capacité de ces futurs professeurs à transmettre des connaissances solides en français, vecteur de tous les apprentissages.

En outre, la facilité de certaines questions a pu désarçonner certains candidats qui ont cherché à les compléter par des analyses inutiles et parfois erronées.

Partie II : Lexique et compréhension lexicale :

La première question doit conduire les candidats à analyser la formation de deux adjectifs par dérivation puis d'en déduire leur signification.

La deuxième question attend une réponse plus développée des candidats. Ceux-ci devaient commenter l'emploi du lexique de la mer dans ce texte. Cette question nécessitait une bonne compréhension du texte en s'appuyant sur des éléments d'interprétation du texte littéraire. Elle permettait d'évaluer les compétences d'analyse de texte des candidats mais a rarement été réussie.



En ce qui concerne la formation des mots, il est regretté que la question porte sur deux mots disposant de la même formation. Le préfixe « in » a souvent été identifié contrairement au participe passé constituant la base du mot et le morphème "é" a souvent été analysé comme un suffixe. Certains candidats n'ont pas compris qu'ils devaient déduire de cette analyse le sens des mots et ne se sont pas assez appuyés sur cette formation pour répondre à la suite de la question.

En ce qui concerne la question d'interprétation, elle consiste trop souvent en une paraphrase du texte qui ne s'appuie pas sur une analyse des procédés d'écriture. Il a été relevé que la notion de « champ lexical », notion simple d'analyse textuelle, a été peu utilisée. Certains candidats ont confondu les homonymes homophones « mer » et « mère ». Il est signalé la faible maîtrise des procédés stylistiques comme la comparaison et la métaphore.

Les meilleures copies présentent un effort d'analyse mais les candidats ont encore du mal à organiser leur propos pour lier, au sein de leur réponse, le relevé et l'analyse. L'idée d'un périple difficile, d'une sensation de perte de repères, de malaise et de danger exprimée par la présence de ce champ lexical, n'a pas souvent été perçue tout comme le contraste avec le havre de paix au sein duquel l'enfant grandit.

Partie III : Réflexion et développement

Le texte est extrait du roman *S'adapter* de Clara Dupont-Monod : cette œuvre de fiction se construit autour de l'expérience personnelle et familiale de l'auteur et raconte, selon les points de vue de trois membres d'une même fratrie, le bouleversement vécu au sein d'une famille à la naissance d'un enfant handicapé. Cette œuvre est donc l'occasion d'explorer trois sentiments différents face à une difficulté de vie.

Ce roman pose d'emblée la question de la norme et celle de la relation de l'individu avec la norme. La présence de cet enfant présenté comme différent, « inadapté », c'est-à-dire qui s'écarte de la norme, soulève la question de la normalité : qu'est-ce qu'être normal ? Quelle est la place et le rôle de la norme dans la société ? Dans la construction et la vie de l'individu ? Le cadre naturel, au cœur des montagnes, joue dès cet extrait un rôle fondamental dans la leçon à retenir pour les personnages du roman à la naissance de cet enfant : tout voyage se transforme en périple, la maison familiale représente un abri et les gens qui habitent dans ces paysages savent qu'il ne faut pas faire contre la nature mais avec. Il doit en être de même avec la naissance de cet enfant.

Le texte ne posait pas de problème particulier de compréhension. Le sujet choisi est volontairement ouvert et invite à interroger toutes sortes de normes : norme sociale, sociétale, individuelle etc. et il convenait de ne pas se limiter à la question du handicap.

Les candidats ont vraisemblablement été déroutés par l'absence de consigne leur demandant de dégager le sens du texte et nombreux sont ceux qui ont tenu à faire ce travail de commentaire sans savoir comment l'intégrer à la réflexion demandée dans le sujet. Il est à noter que celui-ci était pertinent lorsqu'il permettait d'éclairer le sujet mais le devoir ne pouvait se réduire à un commentaire du texte.



Dans l'ensemble, des efforts de structuration et d'organisation ont été notés : la plupart des devoirs comportent une introduction et une conclusion même si celles-ci sont parfois maladroites : les introductions oublient trop souvent de citer le texte et certaines conclusions ne synthétisent pas les arguments développés. Le développement des différentes parties manque souvent d'organisation et de structure et l'enchaînement des idées n'est pas toujours suffisamment clair. Trop souvent, malgré une tentative de plan, le devoir ne présentait finalement qu'un "assemblage" d'idées stéréotypées. Les idées s'enchaînent sans aucune explication, justification, argumentation et c'est au correcteur de tenter de faire le lien entre elles.

La difficulté à proposer un développement cohérent et "personnel" souligne l'absence de mise à distance du sujet, la difficulté à en dégager les principaux enjeux, difficulté induite par le caractère très général du sujet.

Le sujet, tel qu'il était posé, nécessitait de s'interroger sur la notion de norme et d'en proposer une sorte de définition même incomplète. En effet, lorsque la notion de norme n'a pas été interrogée ou a été mal définie, les candidats ne sont pas parvenus à développer une réflexion structurée et leurs arguments étaient trop souvent hors-sujet. Oubliant qu'il s'agit d'une épreuve de français et non de didactique, trop de candidats ont voulu relier leur devoir à la pédagogie (mention des élèves en situation de handicap, d'ULIS, des AESH, ...) et ont perdu de vue le sujet. Le traitement de la question se faisait souvent de manière sociologique, au détriment de l'analyse littéraire. En outre, rares sont les candidats qui interrogent la norme dans ce qu'elle a de positif, de fédérateur. Elle est souvent jugée négativement, sans argumentation véritablement étayée.

Les candidats ont eu du mal à trouver des arguments et à les illustrer par des exemples précis. Il était difficile de dégager plus de deux thématiques dans la grande majorité des copies. Trop peu d'exemples littéraires sont proposés ou ils sont cités de manière trop approximative voire erronée ; pour certains encore, le lien avec le sujet reste peu convaincant. Citer une œuvre sans indiquer son auteur et sans proposer d'analyse ne peut constituer une illustration pertinente d'un argument. Les propos doivent être développés. On peut légitimement s'inquiéter d'une culture générale si faible chez de futurs enseignants. C'est un domaine qui est à enrichir absolument. Il est, en outre, nécessaire de s'approprier des exemples littéraires et d'être capables de les développer.

Quelques excellentes copies manifestent des connaissances solides, littéraires et linguistiques ainsi qu'une culture générale développée.

MAITRISE DE L'ORTHOGRAPHE

La langue était relativement maîtrisée par les candidats mais trop de copies présentent encore plus de dix erreurs, ne respectent pas les accords de base, présentent une syntaxe maladroite ou fautive. Certains candidats se permettent d'utiliser un vocabulaire très relâché, voire familier. Être capable de produire un écrit correct, sans aide, passe par des productions régulières évaluées.

V. Conseils aux candidats – les compétences à développer

Ce propos débute en soulignant l'importance d'une lecture attentive des consignes qui doit permettre la précision des réponses et l'utilisation de la terminologie appropriée tout en limitant le risque de confusion et donc d'erreur.

Une épreuve de concours nécessite une bonne gestion du temps qui vient d'un entraînement régulier. Prévoir un temps de relecture à la fin de l'exercice est indispensable. La copie rendue est la seule image que les examinateurs peuvent avoir du candidat ou de la candidate. Par respect pour soi-même et par respect pour la personne qui corrige, rendre une copie correctement présentée, soignée avec une écriture lisible semble être un minimum indispensable qu'il ne devrait pas avoir besoin de le rappeler.

Pour la connaissance de la langue française : le programme du cycle 4 du collège doit être suffisamment maîtrisé. Pour bien préparer cette épreuve, il serait opportun de connaître les notions et l'ensemble de la terminologie de la langue en s'appuyant sur la *Grammaire du français-Terminologie grammaticale*, rédigée sous la direction de Philippe Monneret, professeur des universités, et de Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

En ce qui concerne la partie « *Réflexion et développement* », il est indispensable de s'entraîner à écrire régulièrement pour pouvoir apprendre à présenter ses idées et analyses de manière claire, structurée et en tenant compte du destinataire. Apprendre à construire une réponse structurée et argumentée ou étayée par une analyse précise d'un texte est nécessaire.

Il convient également de lire le plus régulièrement possible des textes littéraires, d'en dégager le sens et les caractéristiques propres pour pouvoir en proposer une interprétation. Le concours doit permettre d'évaluer les capacités générales de lecture et d'expression des candidats puisque celles-ci sont indispensables d'une part dans le cadre d'une formation professionnelle pluridisciplinaire de qualité, d'autre part pour assurer un enseignement de la compréhension en lecture.

La relecture de la copie est une étape trop souvent négligée alors qu'elle doit permettre de corriger les erreurs orthographiques encore trop fréquentes.

Ce qui est attendu demeure accessible mais suppose une familiarité véritable avec la littérature, l'écriture et la langue française. L'enjeu majeur de notre système éducatif est la formation de futurs citoyens capables de s'insérer dans la société et de faire des choix éclairés dans leur vie personnelle et professionnelle. Lire, écrire régulièrement et correctement, maîtriser la langue française sont les éléments indispensables à la construction d'une pensée personnelle et d'un esprit critique qui seront utiles aussi bien au futur enseignant qu'au citoyen lui-même.

EPREUVE ECRITE D'APPLICATION

Option Histoire/Géographie/ EMC

I. Éléments statistiques

1) Les candidats

186 candidats ont choisi cette épreuve selon la répartition suivante :

- 119 pour le concours externe public, soit 13,8%,
- 13 pour le concours externe privé, soit 8,6% des candidats,
- 16 pour le second concours interne public, soit 16,1% des candidats,
- 13 pour le second concours interne privé, soit 39,4% des candidats,
- 25 pour le troisième concours, soit 10,1% des candidats.

2) Résultats comparés des concours et commentaires

La moyenne générale de l'épreuve, tous concours confondus, est de 10,75/20.

	Moyenne	Minimum	Maximum	Écart type	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur	Éliminés
Externe public	10,75/20	2/20	18,5/20	3,75	8/20	10/20	14/20	4
Externe privé	12,5/20	5,75/20	20/20	4,25	8,25/20	12,75/20	15 :20	0
2 ^{ème} concours public	8,75/20	2,5/20	20/20	5,25	4/20	7,25/20	11,75/20	1
2 ^{ème} concours privé	10,5/20	3/20	20/20	4,75	7,75/20	9/20	14/20	6
3 ^{ème} concours	11,25/20	4/20	20/20	5	6,75/20	9,5/20	14,75/20	1

La ventilation des notes est importante avec un écart type moyen de 4,6 environ.

Le nombre d'éliminés s'élève à douze, ce qui est important au regard du nombre de candidats pour cette épreuve. Cette situation s'explique par un niveau disciplinaire insuffisant.

En revanche, il faut souligner l'excellent résultat de cinq candidats ayant obtenu 20/20 à l'épreuve. Ces prestations témoignent d'une maîtrise très satisfaisante et équilibrée de l'histoire et de la géographie, comme d'une réflexion pédagogique et didactique de qualité.

II. Commentaires sur l'épreuve et sur les copies

1) Remarques générales

L'épreuve est sur 20 points et comprend deux composantes : la géographie (13 points) et l'histoire (7 points) pour cette session 2023.

La correction a été effectuée avec bienveillance car l'exercice n'a pas vocation à recruter des historiens et des géographes mais doit permettre d'identifier des futurs professeurs ayant un socle de connaissances et de culture générale, sachant lire les programmes tout en faisant preuve d'une réflexion actualisée sur ces disciplines.

La maîtrise de la langue (précision du vocabulaire, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) a été prise en compte de manière globale dans la notation. La plupart des copies a témoigné d'un niveau d'expression satisfaisant. Il est conseillé à certains candidats de relire attentivement leur copie dans le but d'éviter de nombreuses erreurs orthographiques.

Le jury n'a pas d'attentes particulières quant à la présentation de la séquence et des séances. S'il est préférable que le propos soit rédigé de façon structurée et organisée, il n'est pas exclu d'user d'un tableau d'organisation de séance/de séquence dans la mesure où la cohérence de l'ensemble reste compréhensible par les correcteurs.

Enfin, il est rappelé aux candidats l'obligation de gérer leur temps pour accorder autant d'importance au traitement des deux composantes. La seconde composante souffre souvent d'un défaut de réflexion et d'une mise en œuvre peu détaillée par manque de temps. Or le jury brigue une réelle bivalence sur ces enseignements.

2) Les sujets

Pour la composante « *géographie* », les candidats devaient tout d'abord présenter une séquence sur « *Se déplacer au quotidien en France* » (Thème 1 du programme de géographie de CM2) : objectifs, structure, notions, compétences, nombre et titres des séances. Puis, ils devaient détailler une séance en précisant les objectifs des apprentissages des élèves et en explicitant l'exploitation pédagogique du ou des documents choisis.

Le sujet interrogeait le concept géographique de « *mobilité* », impliquant une approche multiscale et différentes temporalités. Le corpus documentaire invitait à croiser les enjeux des déplacements et les modes de transport, selon les territoires et les acteurs. Inégalités d'accès, conflits d'usage et représentations étaient abordés. Enfin, le programme invitait à un lien avec le développement durable.

Pour la composante « *Histoire* », les candidats devaient préparer une séance du sujet d'étude « *Le travail à la mine, à l'atelier, à l'usine, au grand magasin* », dans le cadre du traitement de « *L'âge industriel en France* » (thème 2 du programme d'histoire de CM2). Dans ce but, la justification d'un choix documentaire était attendu ainsi que le détail de son exploitation pédagogique.

Le corpus documentaire permettait d'aborder de nombreux sujets liés à l'industrialisation, du milieu du XVIII^{ème} siècle jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle : la mécanisation du travail, la féminisation de la main d'œuvre dans l'artisanat et l'industrie, les conditions de travail, les inégalités salariales de genre, la sécurité au travail, l'électrification, le travail en milieu urbain et en milieu rural entre autres. La capacité à décrire un document iconographique pouvait être mobilisée avec pertinence.

3) Les points forts des copies de qualité

Les copies de qualité concentraient des points forts parmi les suivants :

- une maîtrise suffisante des notions pour comprendre et répondre aux enjeux du sujet ;
- dans la première composante, la mise en œuvre d'une démarche géographique : jeu d'échelles, jeu d'acteurs, spatialisation notamment ;
- un équilibre dans la maîtrise de l'histoire et de la géographie ;
- l'usage d'un vocabulaire disciplinaire précis ;
- la proposition d'une séquence bien organisée, logique, aux propos nuancés (en géographie en particulier) ;
- une articulation pertinente et cohérente des séances au sein de la séquence ;
- une séance détaillée, expliquée de façon précise et concrète : consignes, activité des élèves, compétence(s) à construire, critères de réussite, trace écrite (éventuellement co-construite avec les élèves), posture de l'enseignant, réflexion sur une possible différenciation, éventuelle évaluation, etc. ;
- un choix justifié, réduit, didactisé de documents exploités par les élèves ;
- le souci de mettre les élèves en activité en leur proposant des tâches variées et adaptées à leur âge, faisant sens pour aborder le sujet ;
- une mise en relation des documents du corpus documentaire ;
- la maîtrise de la langue française.

4) Les faiblesses des copies fragiles

Les copies les plus fragiles révélaient des faiblesses parmi les suivantes :

- des élèves en observation, à l'écoute de l'enseignant, sans être acteurs de leurs apprentissages ;
- des documents prétexte au récit de l'enseignant, sans réelle exploitation par les élèves ;
- une absence d'institutionnalisation de la trace écrite ;
- une mise en activité abstraite, ni précise, ni aboutie ;
- un manque de maîtrise du vocabulaire historique et/ou géographique ainsi que des notions et concepts disciplinaires ;
- peu ou pas de précision pédagogique sur le déroulé de la séance : absence de questionnement, consignes floues, etc. ;
- un manque d'ambition dans le choix de l'activité de l'élève ou une activité inadaptée à son âge ;
- l'absence de référence aux compétences travaillées, à construire par les élèves ;
- des erreurs orthographiques fréquentes, une expression écrite maladroite ;
- une copie déséquilibrée entre les deux composantes, en termes de développement ou de maîtrise ;
- des séances, hors sujet ou en périphérie, qui n'abordent pas les enjeux et la totalité du sujet ;
- la présentation d'une séquence sans développer une séance en particulier ;
- une liste de séances et d'activités sans cohérence entre elles.

De manière générale, les copies dans lesquelles n'apparaissent ni le travail de l'élève ni le déroulé de la réflexion pédagogique et didactique de l'enseignant, ont été pénalisées.



III. Des conseils aux futurs candidats

L'épreuve ne présentait pas de difficulté majeure et ne nécessitait pas d'érudition particulière. En revanche, une maîtrise et une connaissance actualisée des notions historiques, comme géographiques, contenues dans les programmes et de leurs enjeux sont attendues. Il est, par conséquent, conseillé aux candidats qui choisissent cette épreuve écrite d'application de faire preuve d'un intérêt régulier pour ces enseignements et de s'informer de l'actualité des disciplines. Ils sont, par ailleurs, encouragés à relire les attendus de l'exercice, à s'entraîner pour bien gérer leur temps et à produire des mises en œuvre réalistes et appropriées.

I. Éléments statistiques

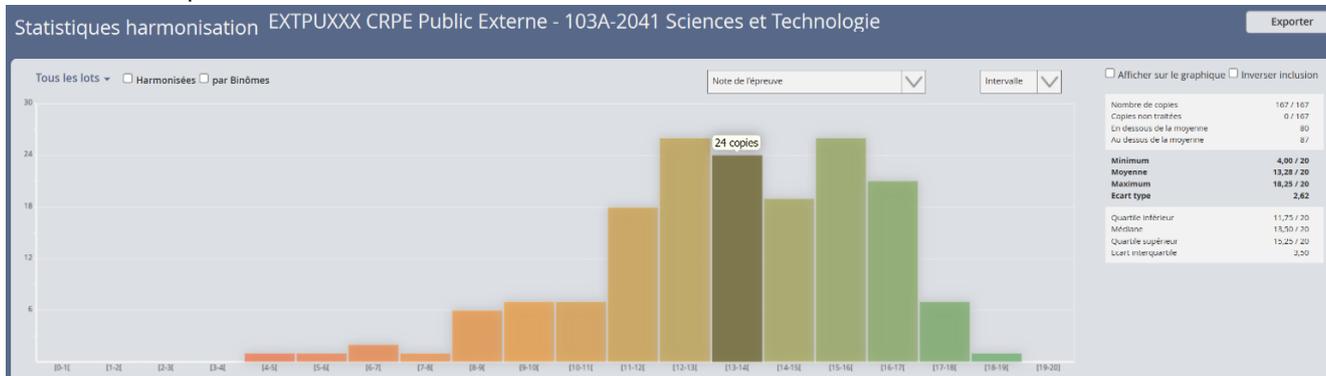
	Public externe	Privé externe	3 ^{ème} concours	Second concours interne privé	Second concours interne public
Distribution des notes	4 - 18.25	5.5 - 16	3.5 – 14.75	7.5 - 11	6 - 17
Moyenne	13.28 (11.43)	12.33 (12.25)	10.53 (12.24 en 2022)	9.08 (8 en 2022)	11.64 (12.86 en 2022)
Nombre de candidats	167	18	24	3	7

Le nombre de candidats ayant participé à cette épreuve est de 219 (145 en 2022), répartis sur cinq concours.

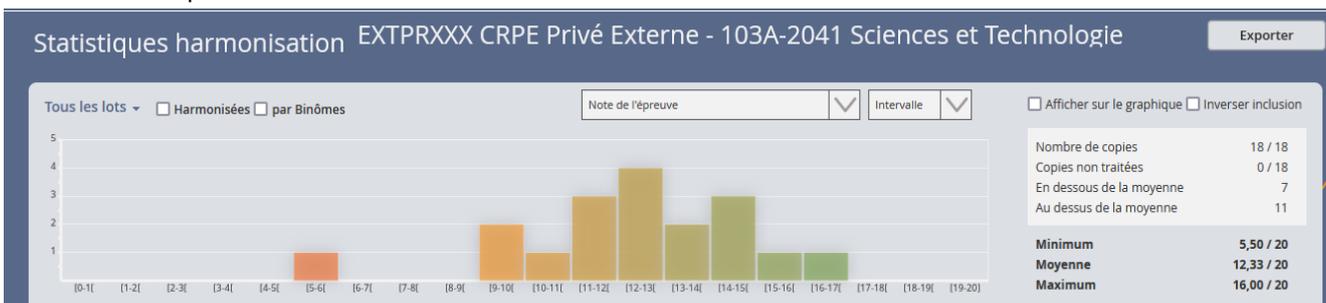
Moyenne tous concours 2023 : 12,79

Moyenne tous concours 2022 : 11,70

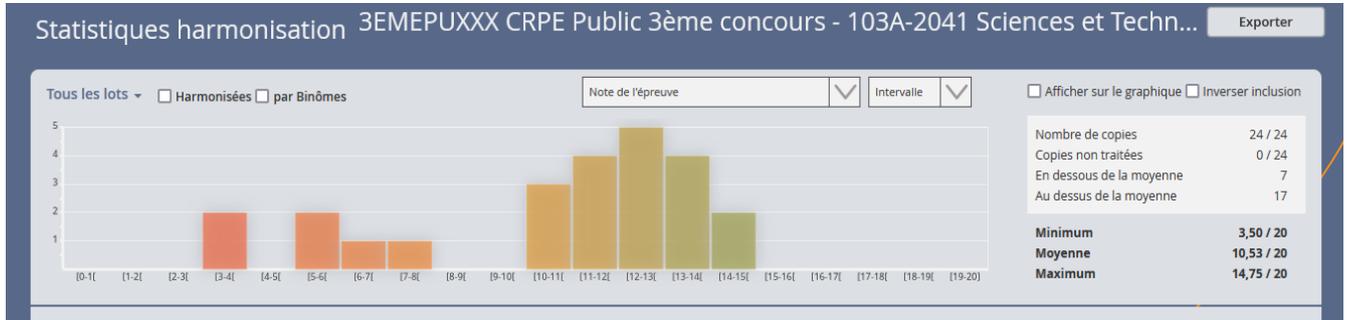
Concours public externe



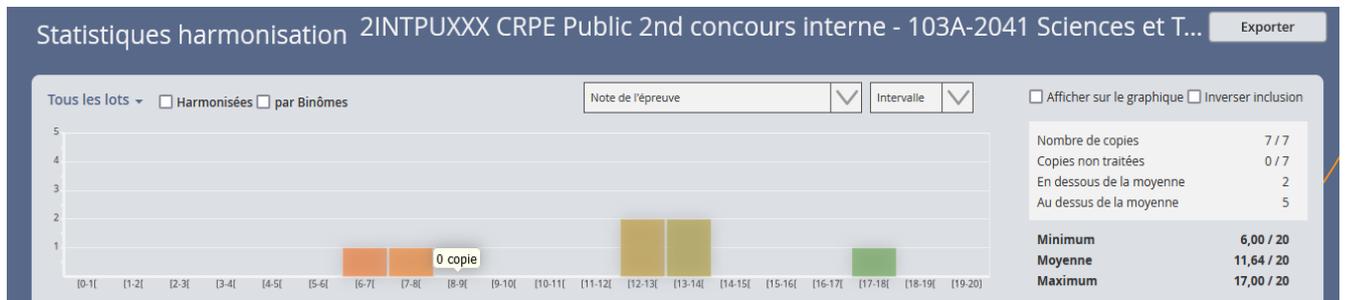
Concours privé externe



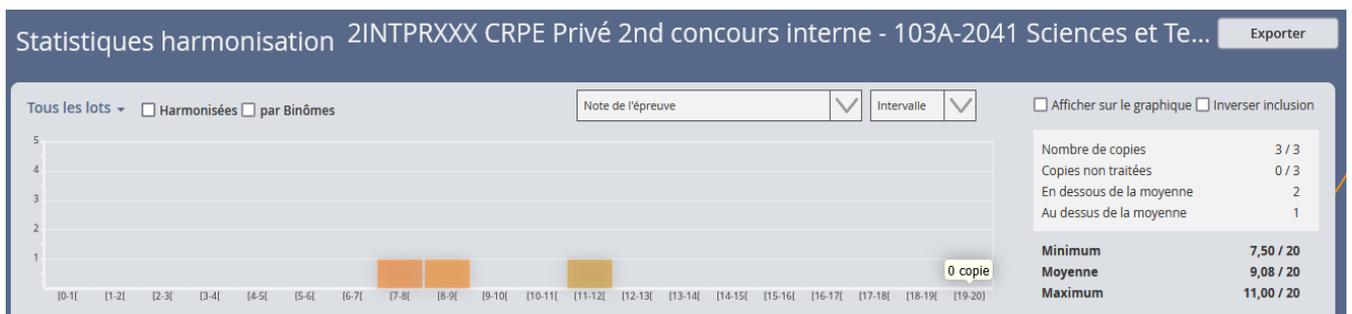
Troisième concours public



2nd concours interne public



2nd concours interne privé



II. Analyse des résultats

Au regard des résultats, les candidats semblent avoir mesuré les attendus du concours. Il n'apparaît pas de différences significatives dans le traitement des questions quel que soit le champ disciplinaire traité (Sciences physiques, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie).

Les candidats ont abordé les questions de manière chronologique. Les questions ont été traitées pour la grande majorité des candidats, en totalité.

Dans l'ensemble les réponses aux questions sont assez satisfaisantes voire satisfaisantes sauf pour les questions 1, 7, et 18. Pour ces questions, la moitié des candidats n'a pas obtenu la moyenne.

Les questions 1 et 7 sont relatives à des connaissances scientifiques et à des mises en relation de documents. La question 18 est relative à la mise en place d'une démarche technologique dans le cadre d'une séquence pédagogique. L'analyse des résultats montre que :

- les documents du sujet sont parfois mal exploités ;
- la démarche expérimentale n'est pas bien maîtrisée par les candidats ;
- la trace écrite issue d'une analyse ou expérimentation est difficile à construire ;
- la construction d'activités adaptées au niveau des élèves n'est pas évidente ;
- la culture scientifique et technologique des candidats est parfois insuffisante pour qu'ils soient en capacité d'élaborer des expériences simples répondant au problème posé.

Il est aussi noté que la partie 2 est celle où la moyenne des candidats des différents concours est la plus faible. Cela se caractérise par des difficultés d'analyse des documents comme support d'activités pédagogiques à construire. La partie 3 portant sur les champs disciplinaires des Sciences Physiques et de la Technologie semble bien réussie par l'ensemble des candidats avec une moyenne supérieure aux deux autres parties.

Option Arts

I. Epreuve A

Les bonnes copies ont montré une véritable posture critique vis à vis des propositions. On peut observer une solide analyse du sujet.

Le candidat est fortement invité à se projeter sur une classe avec le nombre d'élèves, le profil des élèves, le moment de l'année, les acquis, un calendrier détaillé et une inscription dans une continuité ainsi qu'un projet cohérent.

Il s'agit de ne pas se limiter à des propositions très générales mais il est indispensable de pointer et imaginer des exemples précis de situations d'enseignement, des stratégies pédagogiques.

Afin d'étayer le propos et l'analyse critique, il est recommandé de donner d'autres références culturelles que celles déjà convoquées dans les propositions.

Il est opportun de montrer sa capacité à s'ouvrir à d'autres arts (théâtre, cinéma, sculpture, architecture, d'autres cultures, d'autres civilisations).

A titre d'exemple :

- Bastet, le dieu égyptien personnifié en chat (c'est tout un pan de la statuaire qui est porté par cet animal symbole). Cela peut évidemment déboucher sur une étude de la représentation de ces animaux dieux, les pouvoirs et symboles rattachés, les légendes, les coutumes.
- le bestiaire du Moyen-âge, les croyances (le chat noir...)

Trop peu de candidats ont réussi à ouvrir vers d'autres domaines entre le chat et l'art, le chat dans la littérature avec Colette, le chat dans la peinture (dans l'Olympia de Manet, le chaton dans la Raie de Chardin, etc.). De manière plus récente, la série de manga qui met en scène la vie d'un chat recueilli, CHI, etc.

C'est l'évocation d'une culture personnelle qui est attendue. Celle-ci ne doit pas se montrer encyclopédique mais au contraire sensible et argumentée.

La copie se doit de construire ou commenter des situations d'apprentissages originales et documentées d'exemples réfléchis et pertinents, d'oeuvres qui soulèvent un réel questionnement, qui affichent sens et expression. C'est la richesse des moyens d'expression et de représentation qui reste au cœur des apprentissages et cela doit transparaître dans les copies des candidats.

Il aurait été intéressant de citer certains artistes animaliers, Pompon, Rosa Bonheur, certains artistes comme Giacometti. On peut penser à la Bande dessinée et notamment au chat de Geluck, le dessin animé de Félix.

L'expressivité et la vérité de l'animal représenté font la renommée de grands artistes, le lièvre de Dürer, le Rhinocéros de Nikki de Saint Phalle, Picasso et sa représentation sensible des animaux.

Le choix de références artistiques est primordial et c'est au candidat de montrer en quoi ce choix ou cet exemple vont être un moteur, induire une ouverture et un choix pédagogique clair et surtout porteur de sens pour les élèves.

II. Epreuve B

Il a été remarqué que les candidats passent parfois trop vite sur le vocabulaire présent dans les sujets. Autour de la danse, il est question de faire la liste de ce que tout ce mot évoque. Il n'est pas possible de faire l'impasse sur le mouvement, le corps, la beauté, le physique, le rythme, la respiration, le corps dans l'espace, l'expression, le geste, le mouvement, celui qui fait sens, qui traduit, le corps qui parle.

Le candidat doit montrer qu'il s'empare de la problématique et que dans ce vaste champ, il va se positionner et pointer ce qu'il veut enseigner, ce qui lui paraît pertinent et indispensable. Dans de nombreuses copies, la réflexion est restée très générale sans vraiment de prise d'engagement.

Il n'a pas été ressenti la capacité à se projeter dans une situation de classe de façon concrète. « *La danse pour en parler et la faire ressentir* ». Les candidats doivent orienter leur séquence vers une pratique sensible de cet art. Une mise en situation du groupe classe dans une salle d'éveil ou bien dans un gymnase semble importante, voire indispensable. Avec quelques points précis visés comme, par exemple, faire deviner par son allure et son déplacement, quel animal est évoqué, etc.

La « Chorégraphie de la danse » par Maurice Béjart, le boléro de Ravel font d'ores et déjà référence à deux domaines enseignés. Une piste peu envisagée par les candidats a été celle de la transdisciplinarité. En effet, la danse, la musique et tout ce qui les caractérise constituent une réelle ouverture à une séquence hautement diversifiée et riche.



Quelques pistes :

- La danse et l'art ;
- L'écriture du geste, les sentiments ;
- Filmer le mouvement ;
- Le rythme et la danse , les mathématiques ;
- La musique et la danse ;
- Les sons, le corps et le son.

La première question a globalement été davantage analysée que la seconde. Il est important pour les candidats de négliger aucune question et de bien gérer le temps total de l'épreuve.

Rédaction :

Le nombre de copies dont la rédaction, la syntaxe et l'orthographe posent problème reste limité. Ce qui semble poser davantage question, pour certaines copies, c'est :

- la paraphrase, qui consiste à reprendre de façon assez mécanique les éléments du dossier, sans réflexion personnelle et argumentée ;
- les «grands principes» didactiques ou pédagogiques, que le candidat met en avant, avec dans certains cas peu de lien réel avec les thématiques du dossier.

Il peut être indiqué l'intérêt qu'il y a, pour présenter une séquence, une démarche pédagogique, d'utiliser un tableau récapitulatif, lequel donne une vision bien plus claire et explicite des attendus, par rapport à un long développement parfois désorganisé.

EPREUVE ORALE 1 de leçon

I. Nature de l'épreuve

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes etc.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

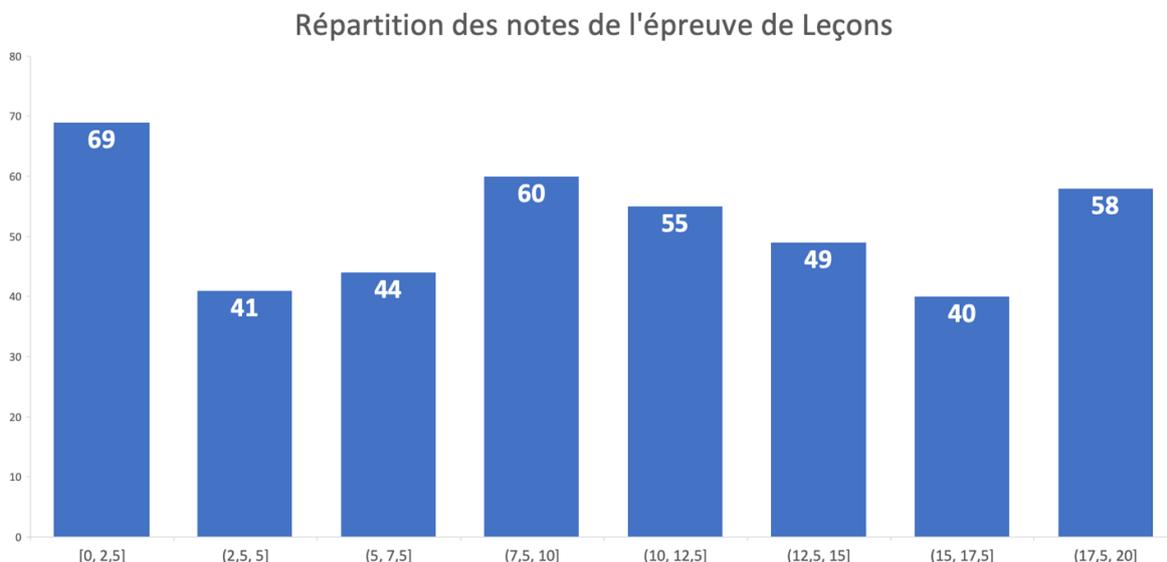
Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

- 30 minutes de français : l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ;
- 30 minutes de mathématiques : l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie.

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire

II. Statistiques de l'épreuve :

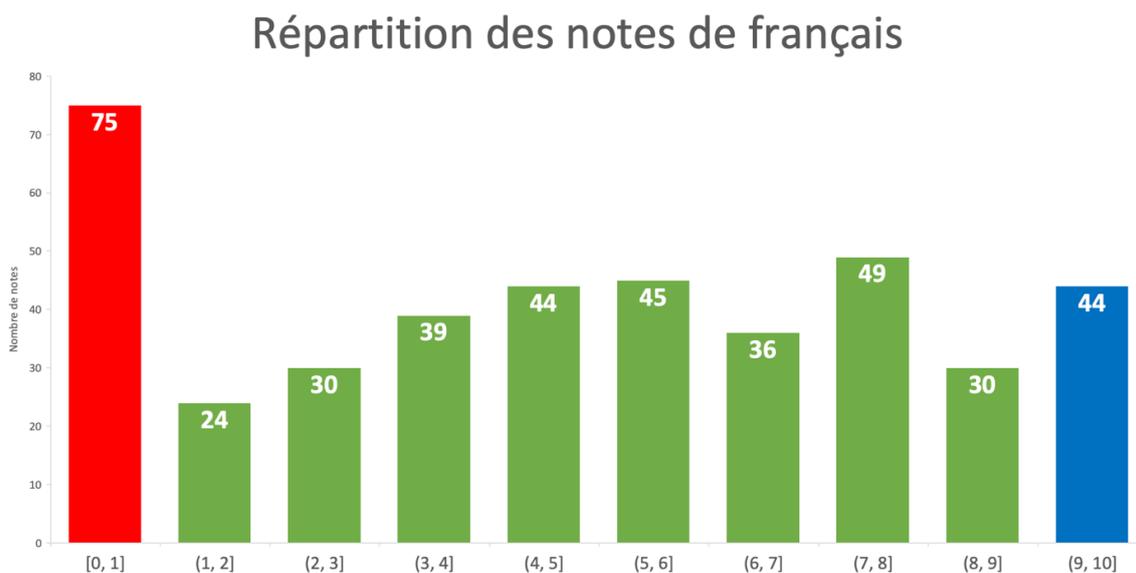


Pour l'ensemble des cinq concours, la moyenne des épreuves de leçon est de 10,53/20 avec une médiane à 11 ce qui signifie que les notes sont également réparties entre 0 et 11 et entre 11 et 20.

Toute la palettes de notes a été utilisée par les jurys :

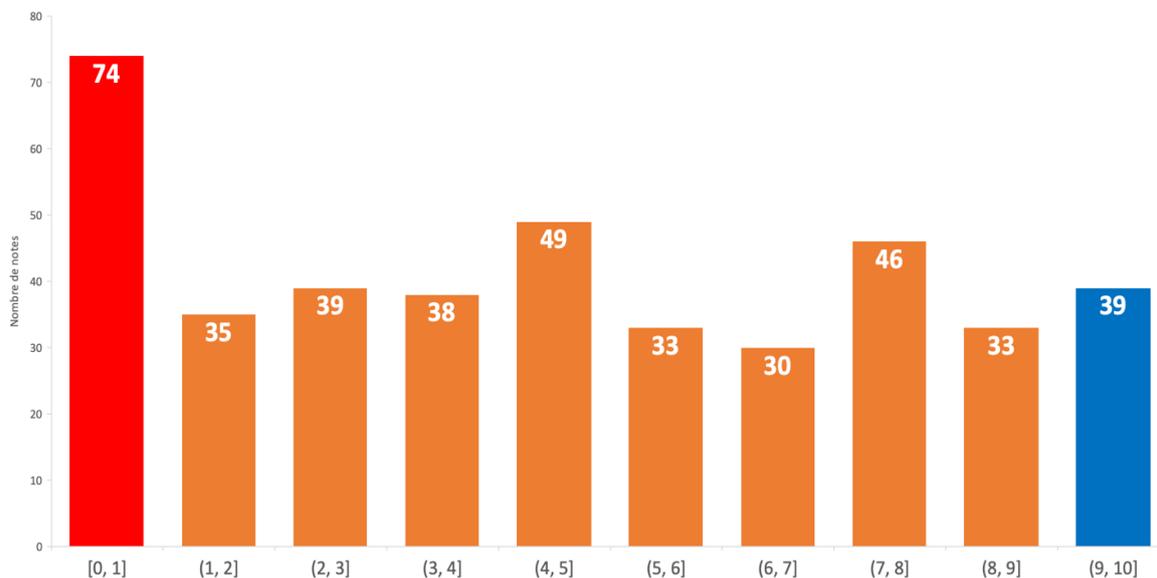
- 28 candidats ont obtenu la note maximale de 20, soit 6,7% des candidats ;
- 13 candidats ont obtenu la note éliminatoire de 0/20 soit 3,1% des candidats.

L'écart type de 5,8, indique une forte dispersion des notes.



En français, pour l'ensemble des 5 concours, la moyenne de français est de 5,37/10 avec une médiane à 5,5.

Répartition des notes de mathématiques



En mathématiques pour les cinq concours, la moyenne est de 5,15/10 et la médiane est à 5.

Il est constaté une petite différence entre les notes de français et de mathématiques mais qui reste non significative.

Un même nombre de sujets a été proposé dans chaque cycle, tant en français qu'en mathématiques.

	Français	Maths
C1	5,03	5,20
C2	5,67	5,19
C3	5,40	5,03

Les moyennes pour les trois cycles sont sensiblement équivalentes que ce soit en français ou en mathématiques, ce qui tend à montrer que les candidats se préparent pour les trois cycles, avec une amélioration de la préparation cette année aux sujets de maternelle.

III. Conseils pour les futurs candidats

Exposés :

Certains exposés sont très courts, entre quatre ou sept minutes, ce qui ne permet pas d'explorer le sujet de manière suffisamment complète.

Il est donc recommandé aux candidats d'utiliser les 10 à 15 minutes d'exposé impartis.

L'exposé permet d'apprécier les capacités globales de communication attendues d'un futur enseignant : clarté du propos, attitude ouverte, expression soutenue.

Lors de la présentation, il est donc rappelé aux candidats qu'il est nécessaire d'être audible, de terminer ses phrases, de ne pas lire ses notes sans regarder le jury. En outre, les candidats doivent contrôler leur débit de parole, pour que l'exposé reste fluide et compréhensible.

Enfin il est souhaitable d'éviter les tics de langage du type : « du coup », « petite feuille », « petite évaluation », « petite séance » etc.

En français comme en mathématiques, le niveau de langage ne correspond pas toujours au niveau attendu pour un futur enseignant.

L'exposé repose sur une forme de maîtrise méthodologique qui gagnerait à ce que :

- La part de la présentation des documents ne prenne pas une part excessive dans la gestion du temps ;
- La présentation du dossier ne consiste pas en une paraphrase plus ou moins complète des documents mais en une analyse par les candidats avant de les utiliser. Ils doivent ainsi justifier leur choix. Il est à noter que ces documents ne sont pas des pièges.

Cette partie de l'épreuve révèle la capacité d'analyse et l'esprit critique des candidats.

L'exposé permet d'apprécier la capacité du candidat à user d'un langage spécifique nécessaire à tout enseignant. Il reste encore trop de confusions entre séance et séquence.

De plus, il convient que le candidat sache définir ou, à tout le moins, utiliser à bon escient les notions qu'il évoque, comme « conflit socio-cognitif », « zone proximale de développement », etc.

L'exposé doit permettre au jury d'apprécier la cohérence entre l'analyse du corpus, les choix didactiques opérés (démarche sollicitée) et l'organisation pédagogique envisagée.

Les candidats proposent parfois des séances « types », comportant les différentes phases d'une séance, mais les contenus sont parfois généraux, sans réelle assise didactique.

Il ne suffit pas ainsi de citer la trace écrite, l'évaluation et/ou la différenciation mais il est important de préciser ce que ces phases contiennent.

Entretiens :

Les candidats qui sont à l'écoute et acceptent la controverse, en argumentant installent un échange avec le jury très appréciable et constructif. Même si le propos de départ est parfois erroné, la capacité du candidat à se remettre en question et proposer une autre idée est prise en compte.



Le jury cherche avant tout à permettre au candidat de montrer ses connaissances, même si elles ne sont pas abouties. Il est donc nécessaire d'argumenter ses réponses, d'explicitier les choix effectués et de prendre le temps de répondre afin de cerner les enjeux des questions. Le cas échéant, le candidat ne doit pas hésiter à demander que la question soit reformulée.

Le jury, fréquemment, demande aux candidats de faire un lien avec les autres cycles. Il est important que les candidats soient à même de le faire, même de façon limitée.

De même, il est nécessaire, pour le candidat, de pouvoir créer des liens au sein d'un domaine entre étude de la langue /production d'écrit, numération/mesures etc.

Le jury attend du candidat qu'il fasse preuve au cours de ce moment d'une capacité à faire évoluer sa pensée, d'une réflexion attentive, réactive pour montrer des capacités d'adaptation qui seront demandées de tout enseignant face à un public d'élèves : observer, écouter, évaluer, réagir et s'adapter.

Un déficit de connaissances disciplinaires de base, notamment en étude de la langue (conjugaison...).

En mathématiques, les candidats doivent pouvoir aller au-delà des attendus d'un élève de cycle III : par exemple, connaître et montrer d'autres façons de tracer les figures géométriques ou les propriétés traitées dans le sujet. Les candidats doivent également réussir les tâches proposées aux élèves dans les sujets.

EPREUVE ORALE 2

Première partie, Epreuve d'Education Physique et Sportive

I. Nature de l'épreuve

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique sportive ou artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte à une ou plusieurs **situation(s) d'apprentissage** adossée(s) au **développement d'une compétence motrice** relative à cette activité physique ou expérience corporelle. Les éléments de programme utiles sont fournis au candidat qui choisit ou identifie, selon la formulation du sujet, l'activité physique concernée.

Le candidat expose ses réponses et s'entretient avec le jury. Ce dernier peut élargir le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Le **candidat expose ses réponses** (15 minutes maximum) et **s'entretient avec le jury** (15 minutes).

Il s'agit :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel ;
- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ;
- d'évaluer la capacité du candidat à prendre appui sur ses pratiques personnelles ou d'encadrement pour l'enseignement de l'EPS à l'école.

Même si l'évaluation de la prestation du candidat lors de la deuxième épreuve d'admission ne s'exprime que par une seule note sur 20, il faut rappeler que celle-ci résulte de la somme des deux notes attribuées aux deux parties de l'épreuve.

- **10 points sont attribués à la première partie (EPS) ;**
- **10 points sont attribués à la seconde partie (Motivation).**

L'organisation de l'exposé doit permettre ainsi de traiter des points suivants (premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants) : activité située dans le champ d'apprentissage, présentation des objectifs, contenus, démarches, obstacles possibles, modalités de différenciation, procédures d'évaluation (critères de réussite), présentation des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus, pertinence de l'argumentation ; place de l'EPS dans l'éducation à la santé, prise en compte de la sécurité.

Le candidat doit également faire preuve d'une expression orale adaptée (correction, clarté, justesse).

Tout comme pour l'entretien qui suit, le candidat doit être capable d'adopter une attitude respectueuse des codes de communication, conforme à la posture d'un éventuel futur enseignant (posture physique, tenue vestimentaire, gestuelle, regard, maîtrise des émotions, écoute, ...).

II. Statistiques de l'épreuve

Répartition des notes.

Moyenne générale EPS = 5,18/10

- Soit une baisse de 0,49 points par rapport aux résultats de 2021-2022

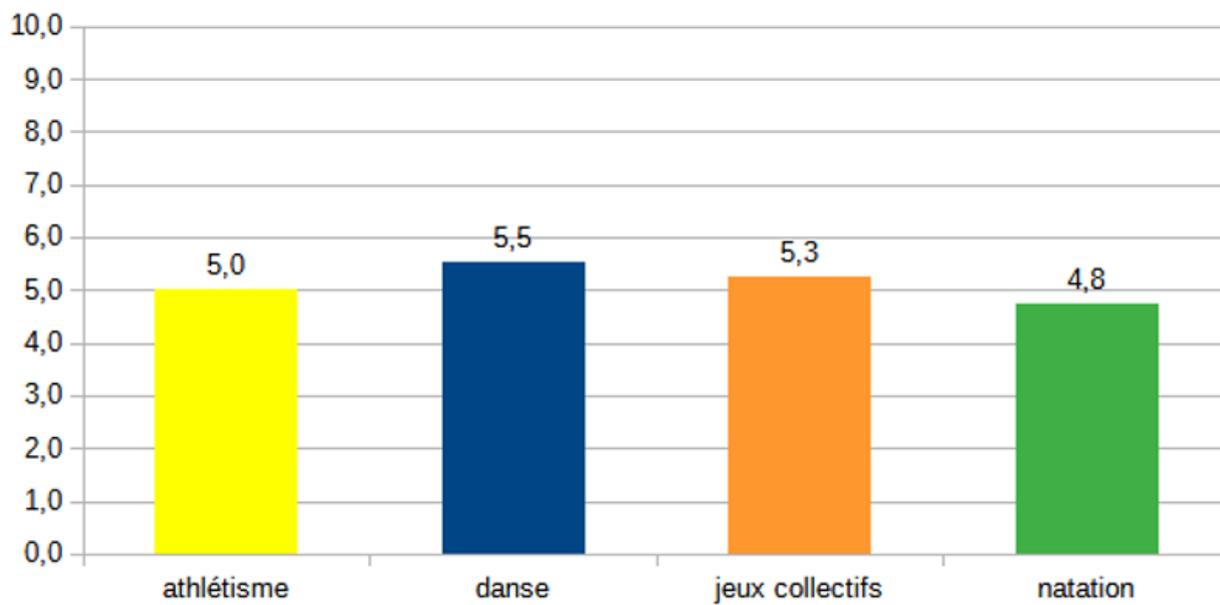
Activités proposées :

Les candidats peuvent être interrogés sur les quatre grands champs d'apprentissages présents dans les programmes. Les sujets portent cependant sur les activités majoritairement pratiquées dans les écoles. Pour le concours 2023, l'académie de Dijon a retenu les quatre activités suivantes : activités athlétiques, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, danse.

Ainsi, 17 sujets EPS ont été proposés, répartis dans les quatre domaines et dans les différents niveaux d'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Dans le détail, répartition des notes par activité physique, sportive et artistique (APSA) :

Moyenne par APSA

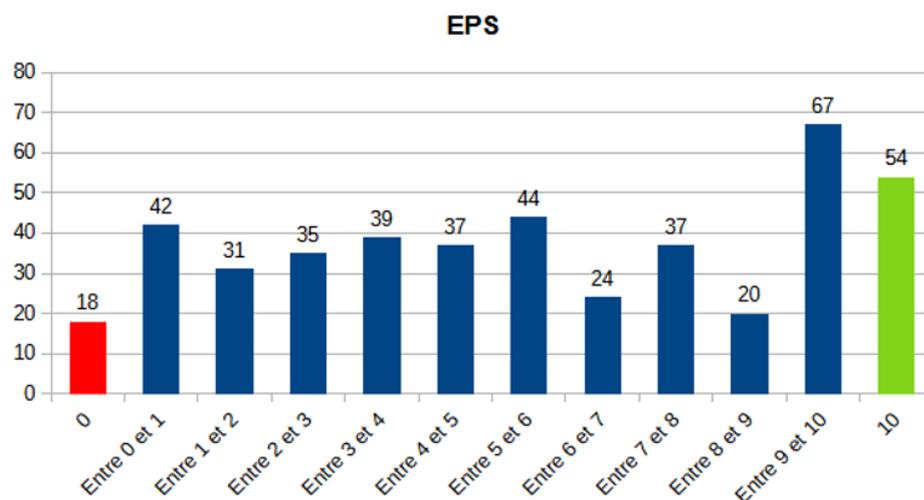


Il est constaté cette année contrairement à l'année dernière, une moyenne plus basse sur les sujets relevant des activités aquatiques.

En revanche, l'activité danse est la plus réussie comme en 2021-2022.

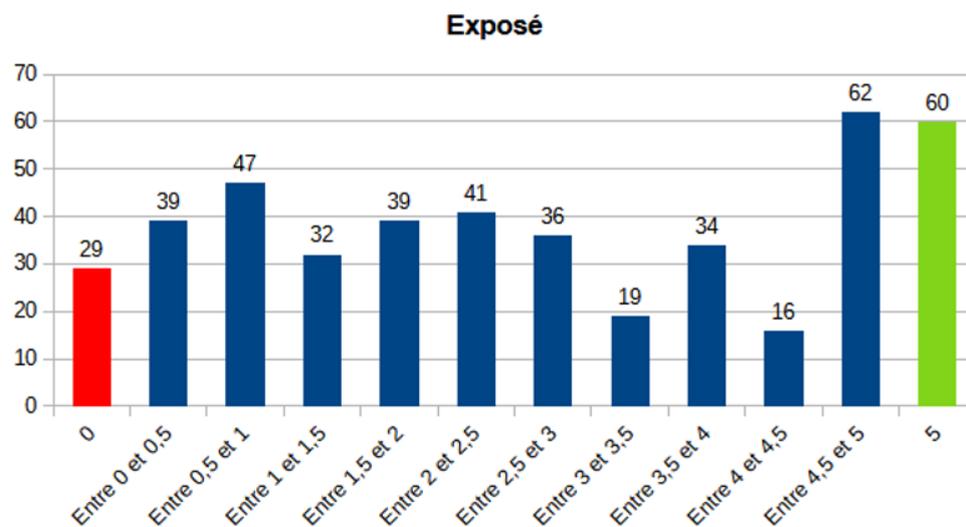


Dans le détail, répartition des notes sur l'épreuve globale d'EPS :



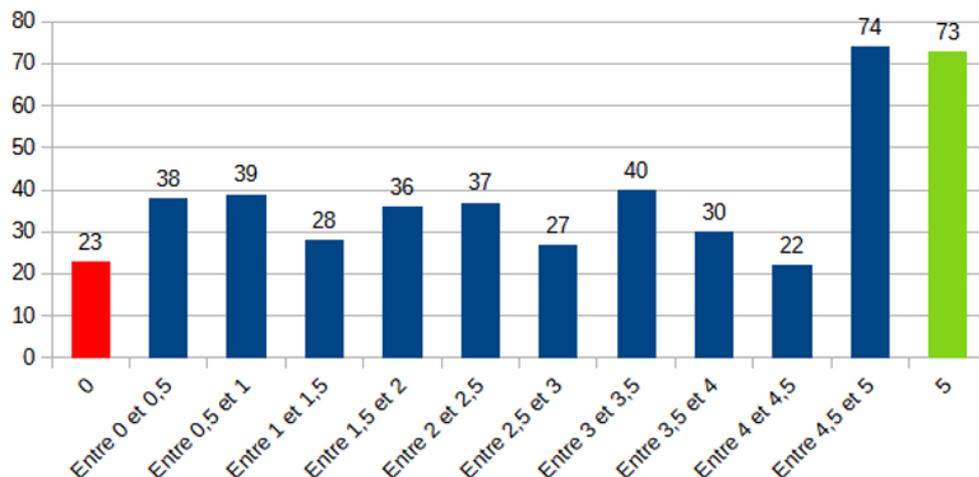
18 candidats sont éliminés sur l'épreuve et 54 obtiennent la note maximale de 10/10

Dans le détail, répartition des notes selon l'exposé et l'entretien :



29 candidats obtiennent la note de 0 à l'exposé et 60 la note de 5/5.

Entretien



23 candidats obtiennent 0 à l'entretien et 73 obtiennent 5/5 à l'entretien.

La préparation :

La nouvelle épreuve fait évoluer le temps de préparation des candidats. Elle ne s'effectue plus dans le cadre des trois heures consacrées aux deux parties de la deuxième épreuve orale (EPS et système éducatif) comme avant. Le temps de préparation est limité à trente minutes pour l'épreuve d'EPS uniquement.

Les sujets proposés sont libellés de façon identique. Ils indiquent l'activité physique, sportive ou artistique support de l'enseignement, le niveau de cycle et de classe ; les objectifs visés et la description d'une situation d'enseignement dans laquelle les élèves rencontrent un obstacle dans les apprentissages.

Les candidats disposent de la situation à traiter, accompagnée d'éléments utiles (règles de jeu par exemple). En plus du sujet, les candidats ont à leur disposition en annexe les éléments du programme et les attendus de fin de cycle.

Le sujet expose une situation de classe à partir duquel le candidat est amené à construire ses réponses (proposition de situations d'apprentissages sur une séance ou plusieurs). Le candidat est amené à traiter des éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches et procédure d'évaluation et à présenter les raisons qui auront présidé à ses choix pédagogiques.

Ces modifications importantes entraînent **une lecture plus importante de documents sur un temps plus court et se traduisent par un exposé des candidats qui dans la grande majorité ne dépasse pas les 11 minutes sur les 15 possibles.**

L'exposé

Les candidats exposent leurs réponses au sujet pendant quinze minutes puis sont interrogés par le jury pendant quinze minutes. Les exposés débutent, relativement souvent, en situant l'EPS dans les programmes. Les candidats ont une bonne connaissance des compétences en EPS, des attendus liés à la sécurité des élèves même si des propositions pédagogiques parfois dangereuses sont observées en natation. La contextualisation pédagogique réglementaire est généralement satisfaisante. La problématique est parfois bien intégrée dans la présentation.

La compétence visée est souvent citée. Globalement la plupart des candidats font un effort d'organisation personnelle de leurs propos.

Les exposés sont préparés, voire anticipés. Lorsque l'introduction est longue, avec une tendance à beaucoup contextualiser, les séquences présentées sont alors minimales et les situations parfois inadaptées. Trop de candidats perdent du temps avec des préambules trop longs qui ne leur permettent pas d'analyser avec beaucoup de précisions les situations proposées. Certains candidats restent parfois dans une logique de cumul d'activités plus que d'apprentissages. Ils ne font pas alors émerger le caractère progressif des apprentissages. Les conduites typiques des élèves ne sont pas toujours relativement bien identifiées.

Lorsque le candidat ne fait pas d'hypothèses des besoins des élèves, les déclinaisons pédagogiques ne sont pas suffisamment pertinentes. La présentation de situations concrètes est relativement fréquente mais la faisabilité des séances n'est pas toujours satisfaisante. Les candidats, qui ont fait l'effort de se centrer sur le sujet, proposent des situations en tentant de les analyser au niveau pédagogique et didactique. Les connaissances didactiques se révèlent cependant encore approximatives : critères de réussite, composantes de l'activité, conduites typiques, dispositif, but pour l'élève.

La notion de « situation d'apprentissage » n'est pas perçue par un nombre certain de candidats qui ne parviennent pas à proposer des réponses adaptées. Parfois, le sujet n'est pas lu avec assez d'attention et des réponses hors sujet sont proposées.

Le jury note également parfois une méconnaissance du développement moteur de l'enfant. Les candidats proposent peu de modalités d'évaluation pour l'enseignant. Le premier objectif de l'EPS (répondre au besoin de mouvement, de développement d'habiletés motrices) est trop rarement perçu comme prioritaire et se retrouve minoré.

Quelques candidats non préparés tentent de répondre au sujet avec du bon sens, sans toujours y parvenir.

La gestion du temps est mal maîtrisée par la plupart des candidats. Les candidats ont présenté souvent un exposé court et en deça de cinq minutes, les notes sont plutôt basses. La gestion du temps peut être un élément pertinent pour évaluer la compétence d'un candidat à s'exprimer, à convaincre dans un temps contraint. La volonté de vouloir présenter un maximum de points, avec un débit très rapide, nuit souvent à la clarté de l'exposé et ne permet pas de mettre en évidence ce qui est essentiel. Attention au langage familier parfois employé.

En revanche, Les jurys ne font pas remonter de postures ni de gestuelles inadaptées des candidats (sauf de très rares exceptions).

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques au champ de l'EPS et au niveau d'enseignement concernés. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés, valorise les propositions. Les capacités d'analyse et le sens critique permettent au candidat de réussir.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes en cours ainsi que le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus. Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

L'entretien avec le jury

L'entretien permet d'évaluer l'aptitude du candidat :

- A communiquer, à cerner les questions posées et à analyser des situations, à réagir ;
- A construire des réponses argumentées pour expliquer et justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- A maîtriser des concepts présents ou sous-tendus dans l'exposé, à maîtriser des connaissances liées à la discipline ;
- A mobiliser ses connaissances pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes de l'école primaire ;
- A prendre en compte des liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant.

Il est également attendu que le candidat puisse prendre appui sur ses pratiques personnelles, d'animations, d'encadrement dans le cadre d'un enseignement à l'école.

Le jury tient particulièrement compte de la capacité du candidat à faire évoluer ses réponses en fonction du questionnement. L'entretien débute ainsi en prenant appui sur les propos du candidat pour lui permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes. Les premières questions peuvent par exemple porter sur l'organisation, le choix des contenus d'enseignement avec les hypothèses d'obstacles, la structuration des tâches, des séances, du cycle d'activités, des éléments relatifs à la sécurité des élèves, à l'organisation des groupes, à la présentation des tâches, à la mise en activité des élèves.

Aucune question posée par le jury n'est malveillante. Le jury cherche à obtenir des précisions. La bienveillance du jury a pour objectif de permettre au candidat de s'exprimer pleinement. Le jury n'attend pas uniquement de « bonnes » réponses mais la manifestation d'une capacité à penser la solution d'un problème professionnel, de manière cohérente et argumentée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient spécialistes des APSA mais ils doivent pouvoir utiliser leurs connaissances, même partielles, pour proposer des réponses cohérentes et réalistes dans le cadre de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré. La connaissance des objectifs en maternelle et des champs d'apprentissages aux cycles 2 et 3 permettent de donner du sens aux enseignements en EPS. Le jury n'attend pas une utilisation de termes spécifiques liés à la didactique de l'EPS mais s'intéresse plutôt à ce que le candidat soit capable d'explicitier ce qu'il associe aux mots utilisés ;

Il en est ainsi, par exemple, pour la séquence, le module. La notion de tâche comprenant des buts précis, des critères de réussite et éventuellement des manières de faire attendues constitue également une connaissance utile.

Les candidats doivent être en mesure de situer leurs propositions au sein d'un cycle d'activités suffisamment long (au moins une dizaine de séances) pour envisager des apprentissages structurés. Ils doivent identifier clairement les différentes phases du cycle d'activités : phase de découverte (entrée dans l'activité), situation de référence, phase d'entraînement ou de structuration, phase de bilan, de réinvestissement. L'illustration des propos par des schémas peut se révéler un véritable appui lors de l'exposé.

L'argumentation est un élément important dans la constitution de la note. Un candidat proposant seulement la mise en activité des élèves par un aménagement du milieu ou des règles de jeu ne peut espérer obtenir une très bonne note. Tout d'abord il importe de bien identifier les élèves auxquels le candidat s'adresse. La prise en compte de leur niveau de développement aux plans cognitifs, moteur, relationnel et affectif et des modes d'apprentissages à privilégier revêt une grande importance pour faire des propositions réalistes de mise en œuvre.

Les candidats peinent quelques fois à mobiliser leurs connaissances et les procédures pédagogiques. Les candidats comprennent les questions mais ne perçoivent pas toujours les enjeux d'apprentissage. Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS. La connaissance des programmes de l'école, du socle commun, peut être un point d'appui pour l'argumentation. Un grand nombre de candidats est en capacité de réagir positivement et d'avoir un regard critique sur les propositions faites.

Les meilleurs candidats font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration. Ils montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles etc.), au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant. Ils effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus. Ils développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales. Enfin, ils se positionnent clairement quant au rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques.

Ils montrent qu'ils ont compris la complexité de la tâche de l'enseignant, tant dans la conception de l'enseignement : constats, hypothèses formulées à partir d'un obstacle didactique ou pédagogique rencontré, que dans l'acte d'enseigner : le maître est actif et disponible pour réguler la séance, il dispose de solutions pour simplifier ou complexifier ce qu'il a proposé.

Les candidats produisant une prestation de qualité ne limitent pas les apprentissages à la dimension motrice ; ils abordent aussi les apprentissages en termes de connaissances, de méthodologie et en termes d'attitudes, au service de l'acquisition d'une compétence. L'attribution de rôles à chacun des élèves est un élément important permettant le développement de compétences qui doit être précisé dans les propositions de situations.

Ces candidats précisent la manière d'organiser les temps de travail en classe, en amont et en aval de la séance d'EPS, nécessaires pour stabiliser les apprentissages et faire acquérir des connaissances et des compétences dans les autres disciplines. Les excellents candidats proposent des dispositifs différenciés, accessibles à tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs.

Recommandations et conseils aux candidats pour l'exposé d'EPS

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Prendre en compte les éléments de contexte : lire attentivement le sujet pour s'appropriier la problématique ciblée par le sujet ;
- Construire un exposé s'inscrivant pleinement dans le temps des 15 minutes disponibles ;
- Elaborer une introduction, construite autour de la présentation de l'activité concernée par le sujet et de ses composantes ;
- La présentation de l'activité en liaison avec les textes EPS et le socle commun doit être brève ; la majorité du temps d'exposé doit être consacrée aux situations d'apprentissages ;
- Eviter de lire le sujet en guise d'introduction ;
- Eviter de lire les notes construites lors du temps de préparation, s'en détacher pour s'adresser véritablement aux membres du jury ;
- Définir avec exactitude l'APSA ; montrer qu'elle est un moyen d'atteindre les compétences des programmes ;
- Proposer des situations d'apprentissage en envisageant des hypothèses sur les conduites typiques décrites ;
- Ne pas calquer des situations apprises par cœur ; ne pas hésiter à prendre appui sur des expériences personnelles ;
- Proposer une progression dans la construction d'une séquence (module) ainsi que dans la séance ;
- Développer une réflexion sur la mise en œuvre des activités avec une réelle prise en compte de la diversité des élèves ;
- Proposer des situations réellement adaptées à l'âge des élèves et leurs compétences motrices ;
- Illustrer les propos par des exemples, concrets et plausibles ;
- Présenter les hypothèses sur les obstacles possibles rencontrés par les élèves au regard des situations d'apprentissage choisies ;
- S'appuyer sur les trames de variance pour montrer sa capacité à faire évoluer les situations (simplifier ou complexifier) ;
- Penser à évoquer la sécurité des élèves ;
- Être capable de se questionner et de remettre en cause les propositions de départ ;
- Faire des liens avec d'autres disciplines ;
- Ne pas négliger dans ses propositions la part de l'échauffement si nécessaire.
- Penser à la possibilité d'utiliser le tableau à disposition ;
- Être attentif au langage employé (formes verbales, syntaxe), les expressions familières sont à proscrire ;
- Conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion sous forme d'élargissements ou de prolongements possibles au regard de l'interdisciplinarité ;
- Avoir une connaissance des activités physiques à la maternelle et des enjeux des champs d'apprentissage.

Recommandations et conseils aux candidats pour l'entretien d'EPS

Afin de parfaire les analyses menées, on ne peut qu'encourager les candidats à bien s'approprier ce qu'est :

- Une situation d'apprentissage et la logique de la progression envisagée ;
- Un dispositif précis (critères de réussite, de réalisation, ...)
- Une variable didactique ;
- Des conduites typiques.

Le jury attend d'un candidat qu'il soit capable :

- De montrer au jury qu'il dispose de connaissances didactiques et pédagogiques, même encore peu développées, à approfondir les connaissances didactiques ;
- D'argumenter et de justifier ses réponses ;
- De centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans les situations retenues ;
- De montrer sa capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers ses propositions, d'être imaginatif et réactif, à défaut d'avoir des repères ;
- De maîtriser les concepts employés ;
- De montrer sa connaissance du développement de l'enfant, en particulier dans ses actions motrices ;
- D'approfondir la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé et à la sécurité ;
- De développer différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
- De savoir dépasser sa seule expérience pour analyser, avec raison, les situations auxquelles il a été confronté ;
- De montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, être attentif aux questions posées.

Deuxième partie : épreuve d'entretien de motivations et d'aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

I. Nature de cette épreuve d'entretien :

Cette épreuve fait suite à celle sur l'EPS de trente minutes. Elle a une durée de trente-cinq minutes et se décompose ainsi :

- Un entretien sur les motivations du candidat à devenir enseignant et sa projection dans le métier d'enseignant (présentation de la fiche individuelle de renseignements suivie d'un entretien) ;
- Un entretien sur deux situations professionnelles soumises au candidat (une situation d'enseignement et une situation sur la vie de l'école, suivies chacune d'un entretien).

Cette organisation suit le texte officiel qui précise les durées et les objectifs poursuivis ainsi :

« La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20 [EPS et projection dans le métier]. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire. »

II. Statistiques de l'épreuve

Sur les 416 candidats admissibles, 22 candidats ont été absents et 394 ont passé l'épreuve d'entretien et se sont présentés devant les commissions.

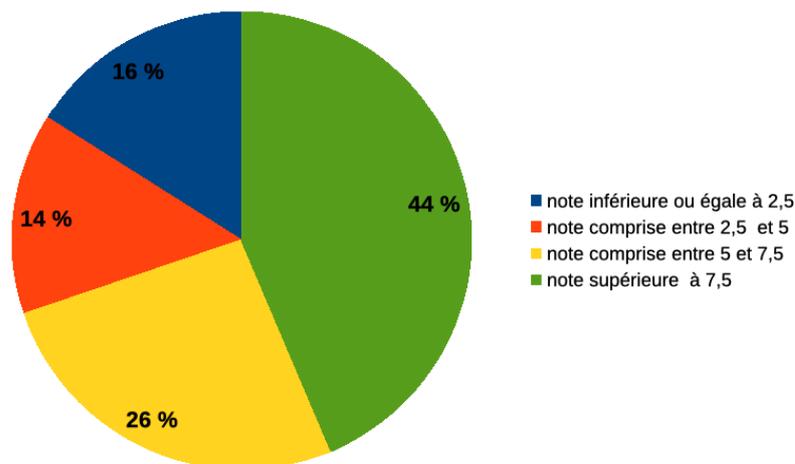
La moyenne globale des notes attribuées est de 6,53 sur 10. La médiane se situe à 7 sur 10. Les candidats ont été évalués au quart de point par les commissions.

L'amplitude des notes couvre presque toute l'échelle des notes, soit de 0 à 10/10 :

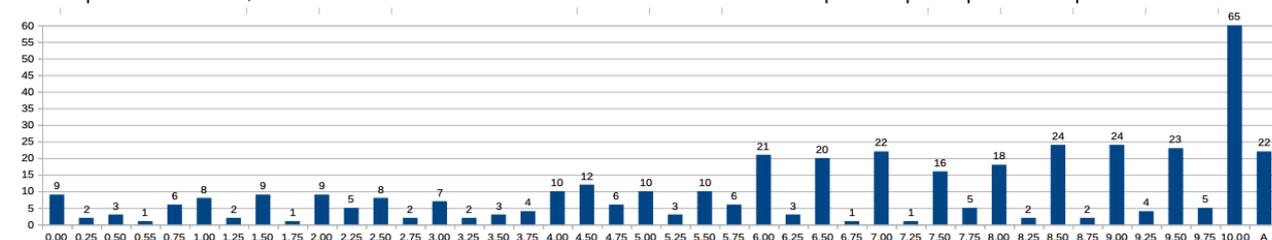
- 63 candidats ont eu une note inférieure ou égale à 2,5/10 ;
- 56 candidats ont eu une note comprise entre 2,5 et 5/10 ;
- 103 candidats ont eu une note comprise entre 5 et 7,5/10 ;
- 172 candidats ont eu une note supérieure à 7,5/10.

De très nombreux candidats ont donc eu une note supérieure à 7,5/10.

En pourcentages, cette répartition donne :



Plus précisément, voici le nombre de notes et de candidats répartis par quart de point :



Compte tenu des trois entretiens différents qui composent cette épreuve de trente-cinq minutes, voici le détail des moyennes par entretien :

Rappel de la moyenne générale de l'épreuve	Moyenne de l'entretien sur les motivations du candidat (à partir de la fiche individuelle de renseignements)	Moyenne de l'entretien sur la situation professionnelle 1 (sur l'enseignement)	Moyenne de l'entretien sur la situation professionnelle 2 (sur la vie de l'école)
6,53 sur 10	2,03/3	2,27/3,5	2,23/3,5
		Moyenne des deux situations professionnelles : 4,50/7	

Pour la session 2023, le jury note dans l'ensemble une préparation sérieuse des candidats à cette deuxième épreuve. Les très bons candidats se sont nettement démarqués des autres candidats (44% ont une note supérieure ou égale à 7,5/10). Il y a néanmoins 16% de candidats qui ont une note inférieure ou égale à 2,5/10.

III. **Aperçu sur l'entretien concernant les motivations professionnelles à entrer dans le métier d'enseignant (à partir de la fiche individuelle de renseignements du candidat) :**

Le candidat présente pendant cinq minutes ce qu'il souhaite faire ressortir de son parcours personnel ou professionnel. Un entretien de dix minutes s'ensuit.

« [Cet entretien] comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. ».

« Comme l'indiquent les formulations retenues, cette première partie ne vise pas à une présentation exhaustive du parcours du candidat – ce qui serait déraisonnable dans le temps imparti. Celui-ci est invité à présenter certains éléments de son parcours et de ses expériences : ceux qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur.

Les éléments indiqués – travaux de recherche, enseignements suivis, stages, engagement associatif, périodes de formation à l'étranger – n'ont pas de caractère obligatoire : le candidat peut valoriser de tels éléments, notamment s'il a des expériences d'encadrement des jeunes ; il a néanmoins la liberté d'en présenter d'autres venant les compléter, à condition qu'ils éclairent son parcours et précisent sa motivation. Il est invité à puiser dans son parcours et ses expériences des arguments sur lesquels son aspiration personnelle à devenir professeur du premier degré [...] se fonde. »

Très naturellement, l'entretien avec le jury porte sur les éléments présents et permet au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. La fiche individuelle de renseignements – dont les membres du jury ont connaissance mais qui n'est pas notée – peut alimenter les questions du jury. Dans tous les cas, seule la prestation du candidat est évaluée par le jury.

La note la plus haute attribuée sur cette épreuve est de 3/3 et la plus basse de 0/3, avec une médiane à 2/3.

IV. **Conseils et recommandations aux candidats**

Les remarques qui suivent ont pour objectif d'attirer l'attention des candidats sur les points qui peuvent leur permettre de mieux réussir l'épreuve.

Les commissions souhaitent attirer l'attention des candidats qui :

- limitent leur parcours personnel voire professionnel déjà présent à une liste linéaire d'activités, descriptive voire sous forme de récit auto-biographique ;
- gagneraient à extraire plutôt de leur parcours personnel quelques grandes compétences qui leur semblent utiles et transférables pour le métier d'enseignant ;
- ne font pas assez le lien entre leur parcours personnel et la projection dans le métier ;
- éprouvent des difficultés à identifier et à transférer les compétences personnelles qu'ils ont déjà acquises et à les mettre au service des missions d'enseignement.

Les conseils pour les candidats portent sur :

- L'amélioration de l'organisation et de la structuration de l'exposé des motivations du candidat ;
- Le dépassement de la simple description de son parcours personnel ;
- Le lien possible entre les stages que certains ont faits, leur expérience professionnelle éventuelle dans tout domaine pour en faire ressortir des compétences utiles pour gérer un groupe : entrer en communication, prendre une décision d'adulte responsable d'une classe, qui soit finalement en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant ;
- La capacité à se référer aux programmes de l'école ;
- La connaissance du système éducatif ;
- La posture dynamique des candidats à adopter et une expression orale non relâchée.

Le jury tient à souligner le plaisir qu'il a eu de voir certains candidats proposer des présentations de parcours originales et finalement bienvenues.

Le jury tient également à préciser que la posture du candidat doit être en adéquation avec les compétences attendues. En effet, il est arrivé qu'un candidat en échec une année, repasse tout le concours en obtenant les écrits et arrive aux oraux avec l'intention de venir dire aux jurés (le hasard des commissions fait qu'il ne repasse pas devant les mêmes jurés) qu'il est déçu des notes obtenues l'année précédente à l'oral. Au surplus, les notes obtenues, selon le candidat, ne représentent pas sa valeur que le jury a méconnue au regard de son parcours professionnel et de sa personne. Il révèle qu'il abandonne finalement les oraux sans se présenter aux autres épreuves car il va changer de perspective professionnelle. Ce processus est une perte de temps pour la personne et qu'il est nécessaire alors de réserver ce temps à sa nouvelle orientation professionnelle. Le jury a cependant accueilli avec bienveillance ce candidat malgré sa posture inadaptée à un concours de recrutement sélectif des candidats basé sur des critères précis en lien avec l'arrêté officiel ministériel. Le jury lui a fait passer l'épreuve entière en dépit de son attitude et regrette, pour le candidat, cette démarche vaine.

V. Aperçu sur les deux entretiens concernant les situations professionnelles proposées (situation d'enseignement et situation de la vie de l'école) :

Le candidat se voit proposer un document présentant deux situations professionnelles. Il prend connaissance de chaque situation l'une après l'autre. Les questions, qui guident sa compréhension de chaque situation et qui sont celles du jury, portent sur l'identification de la problématique sous-jacente à la situation proposée, sur une proposition de solutions qu'il envisagerait pour gérer cette situation et enfin sur les valeurs de la République ou les principes qui transparaissent dans le sujet et qui vont conduire son action d'enseignant. Chaque entretien qui suit la compréhension de la situation professionnelle donnée dure dix minutes. Cette épreuve s'étend donc sur vingt minutes au final.

De façon générale, il s'agit pour le jury « *d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.), tout comme de faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Ces mises en situation font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Ces situations, proposées par le jury, forcément simplifiées et épurées pour tenir compte des conditions de l'épreuve, s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires, dont la neutralité ;
- les exigences du service public de l'éducation, notamment la nécessité de faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves [ainsi que leur mixité] ;
- les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Ces situations peuvent aussi permettre au candidat de montrer qu'il connaît les différentes fonctions et ressources présentes dans [une école et dans son environnement professionnel] et qu'il peut les mobiliser pour l'aider. »

La répartition des notes à cette épreuve sur deux situations professionnelles s'établit ainsi :

Rappel de la moyenne générale des entretiens sur situations professionnelles			
4,50 sur 7			
	Note la plus haute de l'entretien	Note la plus basse de l'entretien	Médiane
Situation professionnelle liée à l'enseignement	3,5/3,5	0/0	2,5
Situation professionnelle liée à la vie de l'école	3,5/3,5	0/0	2,5

Aperçu dans les problématiques professionnelles proposées :

Il n'est pas possible de présenter ci-dessous toutes les thématiques et les domaines des situations professionnelles proposées lors de cette session. Ils ont couvert l'étendue des valeurs de la République et ses principes, dans les différents champs du système éducatif et de son actualité.

Vingt-neuf fiches de deux situations professionnelles ont été élaborées et dix-neuf ont été tirées au sort. Une fiche était proposée pour les deux premiers candidats du matin et une seconde fiche était proposée aux trois candidats de l'après-midi. Les situations professionnelles ont été sélectionnées, au regard de celles proposées dans l'épreuve d'EPS, de manière à ne pas proposer les mêmes domaines des missions de l'enseignant à un même candidat mais à diversifier les domaines ou les valeurs et de donner au candidat la possibilité de montrer toutes ses connaissances et son potentiel à devenir enseignant dans l'épreuve.

Au regard d'une première analyse, il ressort que :

- a. Dans les situations professionnelles d'enseignement :
 - les trois problématiques sur lesquelles les candidats se sont le mieux préparés ont porté sur les sujets concernant l'égalité (discrimination d'un élève), la laïcité (liberté pédagogique de l'enseignant) et de nouveau la laïcité (autour de Noël).
 - les trois problématiques, en revanche, qui ont vu les candidats le plus en difficulté ont porté sur les sujets concernant l'allophonie (discrimination), la laïcité (refus d'un enseignement et absence d'élèves) et l'égalité (discrimination fille-garçon dans une situation d'enseignement).
- b. Dans les situations professionnelles de la vie de l'école :
 - les trois problématiques sur lesquelles les candidats se sont le mieux préparés ont porté sur les sujets concernant l'égalité (inclusion des élèves), le harcèlement et l'égalité fille/garçon en maternelle.
 - les trois problématiques, en revanche, qui ont vu les candidats le plus en difficulté ont porté sur les sujets concernant la posture d'enseignant mise au regard de celle d'animateur périscolaire, les devoirs à la maison et la posture de l'intervenant extérieur face aux élèves.

VI. Conseils et recommandations aux candidats

Les remarques qui suivent ont pour objectif d'attirer l'attention des candidats sur les points qui peuvent leur permettre de mieux réussir l'épreuve. La bienveillance du jury reste une donnée première et une volonté affichée qui permet de favoriser les échanges entre questions et réponses avec le candidat.

Les commissions ont remarqué que les candidats qui ont réussi les entretiens :

- maîtrisent les valeurs de la République et ses principes, ainsi que les valeurs de l'école ;
- font preuve de bon sens, de connaissances sur le système éducatif et peuvent proposer des solutions concrètes et applicables ;
- montrent de l'authenticité, de la sincérité et une ouverture d'esprit, réussissent à entrer dans les échanges et la communication avec le jury ;
- identifient les enjeux des situations professionnelles proposées et font preuve d'esprit de synthèse des diverses informations qui s'y trouvent en les mettant en lien ;
- utilisent :
 - un vocabulaire adéquat (attention toutefois à la confusion entre "cultuel" / "culturel" ; à savoir ce qu'est une "kippa" ; à éviter de dire un "truc plastifié" pour une affiche) ;
 - une langue grammaticalement correcte (compréhension de "dont" inclusif ; connaissance de la construction du système hypothétique : "si j'aurai pu" ; "si je prendrais" ; connaissance des modes et conjugaisons : "après que" + indicatif ; "Il faudra que les élèves n'*ont plus..." ; "C'est moi qui *va les prendre" ; "quand l'enseignant et moi-même *animaient..." ; "pour peu qu'ils *voyent...")
 - une expression claire et une langue française qui ne sont pas relâchées ("kekchose" ; "rapido" ; "l'aspect synchro" ; "des choses comme ça" ; "les scientifiques qui bossent") ;
 - évitent les « cuirs » et liaisons mal à propos : "*quatre actions" ; "*huit élèves" ; "une classe de *vingts élèves" ; "l'objectif *vat être" ; "par *tropz à l'aise").

La connaissance de langue française et sa bonne utilisation font partie du référentiel de compétences de l'enseignant.

Les conseils donnés pourraient porter sur :

- Le repérage rapide des mots clés du sujet et la mise en lien des informations présentes dans les intitulés ;
- La capacité à faire ressortir l'essentiel d'une situation proposée ;
- Le lien incontournable avec les élèves ;
- La connaissance du système éducatif et de son organisation ;
- La différence entre "AESH", "atsem", "CPC", "IEN", "Inspecteur d'académie", "Dasen" ;
- La connaissance générale de l'inclusion, des intervenants extérieurs ;
- La connaissance de l'évaluation ;
- La différence entre "enseigner", "instruire", "éduquer", "animer" ;
- La connaissance de la sécurité des élèves et de l'encadrement d'un groupe ;
- La connaissance de l'organisation de l'école avec un règlement de classe, d'école, de niveau départemental ;
- La connaissance des partenaires de l'école, internes et externes ;
- La connaissance des grandes lignes relatives au statut des enseignants et au référentiel de compétences ;
- La capacité à se référer à des règles pour gérer des situations ou pour adopter une posture adéquate ;
- La capacité à prendre des décisions et à s'engager.

VII. **En conclusion**

De façon générale, le jury a apprécié la capacité des candidats à entrer dans cette épreuve, avec ses trois temps, et à avoir préparé avec sérieux le concours. Le jury note que les candidats se sont mieux préparés à l'épreuve sur les situations professionnelles que l'année dernière. Les candidats ont dans l'ensemble montré des connaissances sur les valeurs de la République et ses principes, sur la hiérarchie de l'Education nationale, sur le champ du handicap et sur celles qu'ils porteraient dans leurs missions au quotidien, permettant de se projeter dans le métier d'enseignant avec confiance. Ils ont fait preuve de responsabilité dans leurs réponses et d'un potentiel à devenir un enseignant sur lequel on peut compter. Leur posture à cet égard a été adaptée à l'épreuve et aux responsabilités données à un futur fonctionnaire de l'état. Ils ont réussi aussi à montrer du bon sens pour analyser des situations professionnelles inconnues.

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

I. Nature de l'épreuve

« Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours de subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues suivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production écrite d'élève, un extrait de manuel ou programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée 10 minutes).

Puis le candidat expose la manière dont il doit inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves. »

Schéma synthétique de l'épreuve :

30 minutes de préparation ;

30 minutes d'épreuve :

- ▶ Présentation du candidat et du document proposé en LVE (10 minutes) – Echange ;
- ▶ Exploitation du document proposé en français (10 minutes) ;
- ▶ Entretien avec le jury en LVE (10 minutes).

Il s'agit :

- d'évaluer les compétences linguistiques du candidat (rappel : B2 du CECRL) ;
- d'évaluer les connaissances culturelles de l'aire linguistique concernée ;
- d'évaluer la capacité du candidat à exploiter le document de manière à proposer un entraînement cohérent en LVE ;
- d'apprécier un premier niveau de connaissance de la didactique des langues dans le premier degré ;
- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision.

II. Présentation des résultats

Répartition des notes :

167 candidats avaient souhaité présenter une langue vivante en option

155 candidats se sont réellement présentés

1 candidat a obtenu la note de **2,5/20**

18 candidats ont obtenu la note de **20/20**

109 candidats ont obtenu une note supérieure à **10/20**

Langues	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
Nombre de candidats	1	128	25	1
Moyenne sur 20	09	12,64	12,23	15

Les différentes étapes de l'épreuve :

En préambule il est à noter, que cette année, l'épreuve était mieux connue des candidats ; pour la plupart d'entre eux, les trois étapes demandées ont été mieux appréhendées tant dans le contenu que dans la gestion du temps.

Présentation du candidat et du sujet proposé :

Il semble tout à fait utile de redire que cette première partie, d'une durée de dix minutes, a pour objectif de se présenter, présenter son parcours, ses motivations à se soumettre à cette épreuve facultative de LVE d'une part, et d'autre part de présenter **tous** les documents constituant le sujet. Il s'agit bien d'une analyse certes rapide mais assez complète des documents, d'en dégager le potentiel pour les exploiter ensuite dans une séquence ou une séance : aspects culturels, aspects linguistiques et être capable de dire en quoi ces documents permettront la communication en langue étrangère.

Cette année encore certaines présentations ont été très superficielles : cependant un grand nombre ont été préparées, travaillées et très satisfaisantes même si souvent le jury a eu parfois le sentiment d'un texte appris par cœur.

Cette première partie est l'occasion de montrer au jury sa capacité à parler de soi en langue étrangère mais également, à partir des supports proposés, à exposer ses connaissances culturelles à propos de l'aire linguistique concernée.
Enfin la totalité de ces dix minutes se fait en langue étrangère.

Exploitation des documents fournis dans une séquence ou une séance :

La deuxième partie, en français, également d'une durée de dix minutes, doit permettre au candidat d'expliquer comment il va mettre en œuvre ces documents afin d'entraîner ses élèves : il s'agit ici de définir des objectifs d'apprentissage clairs, d'entraîner les élèves à s'exprimer en langue étrangère, de leur faire acquérir des connaissances en contexte de communication. Il a été de nouveau constaté que beaucoup de candidats n'ont pas conscience de l'importance de la production orale : il n'est en aucun cas question de réduire l'apprentissage d'une langue à un « empilement » de vocabulaire et de connaissances grammaticales. Les supports proposés par le jury sont tous de nature à créer de véritables situations de communication et ils doivent être tous utilisés.

Si certains candidats ont défini des objectifs précis, ont fait preuve d'inventivité dans leurs propositions de mise en œuvre, d'autres n'ont pas réussi ni à déterminer des objectifs clairs et précis, à formuler des consignes ni à structurer les différentes phases d'une séance de langues, ni à proposer une séance en adéquation avec le niveau requis pour les cycles d'apprentissage donnés : la spécificité de l'approche des LVE au cycle 1 est particulièrement méconnue.

Entretien avec le jury :

La dernière partie de l'épreuve, qui se déroule à nouveau en langue étrangère, permet au candidat, grâce aux questions du jury, de préciser, compléter voire corriger les propositions didactiques faites lors de la phase précédente de l'épreuve.

Il est nécessaire de préciser qu'aucune des questions du jury n'a pour but de « piéger » le candidat mais bien au contraire de l'aider à affiner ses propositions, à ouvrir les possibilités d'exploitation des documents.

Si ce moment de l'épreuve comporte certaines difficultés, préciser ses choix en langues étrangère n'étant pas aisé, de nombreux candidats ont su établir une véritable interaction avec le jury, sachant saisir l'opportunité des questions pour expliciter leurs choix didactiques. Par contre, cette année encore, les connaissances linguistiques insuffisantes de certains autres candidats ne leur ont pas permis de répondre aux attentes de cette partie de l'épreuve : un certain nombre de candidats, par exemple, ne sont pas capables de citer en langue étrangère les activités langagières.

III. Recommandations et conseils aux candidats :

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Maîtriser les trois étapes de l'épreuve ;
- Utiliser la totalité du temps imparti à chaque moment de l'épreuve ;
- Lire, analyser et exploiter tous les documents proposés ;
- Déterminer des objectifs clairs et précis pour aborder une séquence ou une séance d'apprentissage de LVE ;
- Structurer leur propos en adéquation avec les différentes étapes d'une séance de langue ;
- Maîtriser les différentes activités langagières et leur didactique ;
- Proposer des activités adaptées au niveau de classe ;
- Montrer leurs connaissances culturelles en relation avec les documents proposés : il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient des spécialistes en civilisation mais un minimum de connaissances basiques en la matière est attendu ;
- Démontrer leurs connaissances linguistiques : certaines d'entre elles, pourtant basiques, ne sont pas maîtrisées par un certain nombre de candidats ;
- Montrer des qualités d'expression et de communication en français comme en langue étrangère : nuancer le propos, éviter le ton monocorde, l'impression « du par cœur », être attentif aux questions posées ;



Il est conseillé aux candidats de :

- Consulter les programmes d'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire (*BO spécial n°11 du 26/11/2015*) ;
- Se familiariser avec la particularité de l'enseignement en langues en cycle 1 (*Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle- Juin 2023*) ;
- Se familiariser avec les niveaux du cadre européen commun de référence des langues vivantes requis à l'école élémentaire ;
- S'approprier les exigences de l'entraînement à chaque activité langagière ;
- S'approprier les différentes étapes d'un cours de langue ;
- Se familiariser avec le vocabulaire de la didactique en langue étrangère afin de pouvoir s'exprimer, compléter, justifier leur choix lors de l'entretien avec le jury ;
- S'entraîner le plus fréquemment possible à parler en langue vivante étrangère ;
- Parfaire ses connaissances culturelles de l'aire linguistique concernée : histoire, civilisation, géographie, coutumes, traditions etc.

Remerciements à :

- Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs responsables d'épreuves et co-rédacteurs du rapport de jury :
 - Joëlle Demenes, IA-IPR ;
 - William Exertier IA-IPR ;
 - Jérôme Picq, IA-IPR ;
 - Audrey Boisson, IA-IPR ;
 - Sabine Sevestre, IA-IPR ;
 - Paul Germain, IA-IPR ;
 - Virginie Pibarot, IA-IPR ;
 - Elisabeth Oudon, IEN ;
 - Olivier Raquin, IEN ;
 - Christophe Armingeat, IEN ;
 - Patrice Royer, IEN ;
 - Patrice Basset, IEN ;
 - Charles Perrin, IEN ;
 - Olivier Vendeme, Chargé de mission ;

- Monsieur Laurent Baron-Lornage, directeur des examens et concours ;

- Monsieur Guillaume Palomera, chef de bureau des concours, et son équipe ;

- l'ensemble des membres du jury pour sa contribution active aux différentes étapes du concours ;

- L'institut nationale supérieur du professorat et de l'éducation, représentée par sa directrice, Madame Elsa Lang Ripert et ses collaborateurs ;